



COMMUNE D'ANS

Programme Stratégique Transversal

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 21 août 2019

PST

Un cadre de vie propre et convivial	6
Mobilité.....	6
Promouvoir le covoiturage.....	6
Limiter l'accès aux chemins de remembrement exclusivement aux agriculteurs, piétons, cyclistes, cavaliers et services de secours ou d'entretien	7
Actualiser le Plan Communal de Mobilité (PCM).....	7
Création d'une ou de liaison(s) cyclo	8
Aménagement du territoire	9
Aménager l'espace public pour permettre une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement (FEDER).....	9
Réalisation d'un espace multifonctionnel « Eco-Bâtis », sur le site et en lieu et place de l'actuel kiosque de la Rue Paradis, à Xhendremael	9
Soutenir et développer les modules pour enfants dans les parcs et espaces publics.....	10
Poursuivre et généraliser l'enfouissement des bulles à verre.	11
Rénovation et développement du château de Waroux (FEDER)	11
Assainissement des chancres urbains.....	12
Réaliser la revitalisation urbaine du Coeur de Loncin	13
Réaliser la revitalisation urbaine du Centre d'Alleur	13
Réaliser la revitalisation urbaine du Haut-Douy.....	14
Entretien des voiries et des espaces verts.....	15
Faire de la réparation et de la rénovation de nos routes une priorité essentielle (PIC).....	15
Elaborer un « plan trottoirs » afin de faciliter et sécuriser les déplacements des personnes plus âgées ou à mobilité réduite. (PIC).....	16
Propreté publique	16
Maintenir la propreté dans l'espace public, notamment en luttant contre les incivilités et dépôts clandestins.....	16
Adaptation du système de gestion (collecte et traitement) des déchets aux nouvelles normes, technologies et bonnes pratiques, notamment en vue de la réduction de l'impact de notre consommation sur l'environnement.	17
Traitement des déchets générés par l'activité communale	17
Dépollution de sites et évacuation des terres polluées	18
Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne.....	19
Accueil	19
Instaurer une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des citoyens ayant acquis la nationalité belge	19
Ans, commune "Alzheimer"	19

Rénover les infrastructures communales de manière à permettre un accueil optimal des citoyennes et citoyens.	20
Participation citoyenne.....	20
Le développement de la participation citoyenne, par exemple par la création de commissions communales consultatives thématiques.	21
Les rencontres entre les Citoyens et le Collège communal ou un ou plusieurs de ses membres, afin de prendre la mesure des réelles attentes des citoyens.	21
La mise en place de budgets participatifs, destinés aux projets présentés par les Ansois.	22
Communication - image de la Commune	22
Amélioration de l'information communale	23
Refonte du site Internet communal	23
Édition de guides divers (patrimoine arboré,...).....	23
Le développement durable: progrès social, environnemental et économique	25
Un déploiement économique local source d'emplois.....	25
Rôle de facilitateur de la commune pour les porteurs de projet de développement des zonings d'activités économiques d'Ans.	25
Soutien des circuits courts et des produits artisanaux.....	25
Valorisation de la qualité des productions locales.	26
Renouveler et maintenir l'ADL.....	26
Privilégier la consultation des producteurs locaux dans le respect de la législation sur les marchés publics	27
Mettre en oeuvre le plan d'actions de l'ADL.....	27
Un engagement dans la préservation de l'environnement.....	28
Placement de citernes à eau dans plusieurs infrastructures sportives pour l'arrosage des terrains et l'eau sanitaire et incitation ou obligation de placement d'une citerne dans le cadre de permis d'urbanisme.	28
Mise en œuvre de notre Agenda 21 local, qui fixe un programme d'actions durables à notre échelle communale pour le 21e siècle.....	29
Développer une alimentation saine via la fourniture de produits sains et durables (circuits courts, de saison et bio) à la crèche et dans les écoles communales	29
Cimetières nature	30
Mise en valeur des parcs communaux dont, notamment le patrimoine arboré du parc du château de Waroux et du parc Herman	31
Diminution de l'impact environnemental du charroi communal.....	31
Développement et mise en place de systèmes économiseurs d'énergie ou de production d'énergie ..	32
Une politique sociale au profit de tous.....	33
Diffusion des offres d'emplois vacants sur le territoire d'Ans via le site internet communal.....	33
Mettre en oeuvre le Plan de Cohésion Sociale (PCS).....	34
Faciliter autant que possible l'accès des Ansois à la propriété.	35
Développer l'action de l'Agence Immobilière Sociale « Aux portes de Liège ».....	35

Développer des logements d'urgence du CPAS	36
Amplifier les actions visant à identifier les logements insalubres, surpeuplés ou inoccupés.	36
Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil par le contrôle des permis de location	37
Inciter les promoteurs, via les charges d'urbanisme, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage des logements construits ou rénovés dans le cadre de grands projets.	37
Soutenir la création de logements adaptés aux seniors et/ou aux personnes à mobilité réduite	38
Soutenir toutes les initiatives d'aide au maintien à domicile.....	38
Mettre en place un réseau de passeurs de mémoire et de passeurs d'avenir.....	38
Systématiser les opérations « fortes chaleurs » et « grands froids » pour les personnes en difficulté	39
Favoriser le concept « été solidaire » durant toute l'année.	39
Obtenir des nombreuses grandes surfaces ansoises qu'elles offrent leurs invendus aux associations de redistribution alimentaire aux plus démunis et, au besoin, les y contraindre au travers des permis d'environnement.	40
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	41
Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap par l'aménagement des espaces et bâtiments publics.....	41
Le bien-être animal	42
Création d'un parc canin.....	42
Interdire les cirques avec animaux sauvages	42
Garantir le bien-être des animaux	43
Aménager les espaces semi-naturels accueillant des animaux	43
Le développement personnel par l'instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain) ...	45
La petite enfance	45
Réalisation des aménagements au bâtiment de la crèche.....	45
Tendre vers une alimentation tout bio à la crèche.....	46
L'instruction	46
Maintien de l'école des devoirs et du soutien stratégique différencié.....	46
Renforcement de la dynamique en matière d'échanges scolaires.....	47
Augmentation de la capacité d'accueil dans le réseau scolaire ansois.	47
Mise en place de la gratuité de l'accès à la piscine communale aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires ansois du fondamental dans le cadre leurs activités scolaires.	48
Le sport pour tous	49
Soutien de l'action des clubs sportifs.....	49
Amélioration des infrastructures sportives existantes et construction de nouvelles infrastructures ...	49
Maintien de la promotion du système des chèques sport.....	49
Développement des initiations aux sports tant pour les enfants que pour les seniors.	50
La culture	50
Soutien aux artistes ansois.	50

Accueil de nouvelles expositions et événements culturels.	51
Amélioration de l'information culturelle et faire des Ansois, les ambassadeurs culturels de la commune.....	51
Rendre la Culture accessible à tous.....	51
Renforcement de l'identité culturelle de la commune.	52
Développement et mise en oeuvre d'un Plan de développement de la Lecture	52
La sécurité, garante de la vie en société.....	53
Infrastructures	53
Le retour d'un bureau de Police administrative à l'administration communale.....	53
Construction et mise en service du nouvel hôtel de police	53
Mettre en œuvre un réseau de caméras aux endroits sensibles.....	54
Actions sur le terrain	54
Consacrer l'essentiel des unités opérationnelles à la police de proximité, et multiplier les patrouilles de nature à renforcer la sécurité des personnes et des biens	54
Soutenir la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention	54
Fixer par un règlement des horaires de fermeture des débits de boissons et autres établissements nocturnes	55
Élargir le champ d'application des sanctions administratives communales (SAC).....	55
Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens	56
Mesures pour le personnel	56
Renforcement de la motivation du personnel par une dynamisation de la gestion des ressources humaines	56
Infrastructures	56
Entretien et rénovation du bâtiment de l'administration communale.....	57
Entretien et rénovation des bâtiments scolaires	57
Entretien et rénovation du bâtiment du Centre culturel	58
Entretien et rénovation des dépôts communaux	58
Création, entretien et rénovation autres immeubles (bâtiments, voiries, trottoirs et autres).....	59
Services aux citoyens	60
Procéder à l'élargissement des services de l'administration à domicile pour les personnes isolées et à mobilité réduite	60
Création d'un guichet unique « Logement » permettant, en un même lieu, d'accéder aux informations et d'effectuer les démarches administratives.	60
Création d'un vade-mecum communal expliquant les différentes formalités urbanistiques à destination des citoyens	61
Veiller au respect des délais dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme	61

Un cadre de vie propre et convivial

Mobilité

Responsable mandataire	Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS
Responsable administratif	Secrétariat / Coordination générale
Service gestionnaire	Secrétariat / Coordination générale, Aménagement du territoire, Développement durable, Travaux, Personnel, Urbanisme, PCS
Partenaires	CPAS
Commentaires	La volonté est d'offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie le plus adapté en fonction des spécificités de la commune.

Promouvoir le covoiturage

Description

Il s'agit de concrétiser la convention avec la Région wallonne, le développement de ce type d'infrastructures tout en assurant la promotion du concept via notamment le relais vers l'application ComOn de la Région wallonne.

Échéance

30/11/2024

Service

Aménagement du territoire, Police

Commentaires budget

Aucun budget nécessaire.

Constat

Parmi les mesures favorisant des comportements de mobilité plus durable, l'aménagement des parkings de covoiturage aux abords des grands axes routiers permet d'améliorer le taux d'occupation des voitures et de réduire ainsi le nombre de voitures circulant sur les axes routiers.

Le covoiturage procure des avantages indéniables :

- collectifs : augmentation du taux de remplissage des véhicules, réduction des embouteillages, de la pollution et des accidents de la route, etc.;

- individuels : partage des frais de déplacement, déductions fiscales, renforcement du lien social, etc

Un parking de covoiturage est aménagé sur le site de Décathlon.

Le parking public communal sis rue Monfort en bordure de Ravel, de la route R3 et de la ligne 12 du réseau TEC est un site où 10 places parmi les 80 places de stationnement disponibles pourraient être utilement réservées au covoiturage. Une convention a été passée avec la Région wallonne.

A Limiter l'accès aux chemins de remembrement exclusivement aux agriculteurs, piétons, cyclistes, cavaliers et services de secours ou d'entretien

Description

1) un dossier de demande subsides a été introduit au niveau du département de la Mobilité de la région en vue d'équiper cette zone de signalisation et d'aménagement routiers permettant de limiter l'accès aux modes doux de déplacement, aux agriculteurs et aux véhicules de secours
2) un projet de mise en place d'un sentier touristique didactique (thématiques de l'eau et de l'agriculture) est en cours d'élaboration avec le contrat rivière, la CILE, une commune voisine et la Ville de Tongres.

Échéance

31/12/2020

Service

Bourgmestre

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	11 201,3
Wallonie	2019	28 798,7

Commentaires budget

Art. 421/731-60 - 20190020

Constat

De nombreux adeptes de la mobilité douce aussi bien que des véhicules de tourisme ou de véhicules parfois plus lourds fréquentent les chemins de remembrement ce qui crée différentes problématiques :

- les véhicules qui ne sont pourtant pas autorisés utilisent ces chemins comme raccourci souvent à grande vitesse et menacent la sécurité des usagers faibles ;
- d'autres véhicules pénètrent dans ces lieux pour effectuer des dépôts clandestins souvent de gravats impossibles à identifier
- les agriculteurs voient leurs cultures dévaluées suite aux dépôts clandestins récurrents
- cette zone étant par ailleurs en zone de protection de captage, les dépôts clandestins représentent un vrai problème pour la CILE
- les usagers des chemins de remembrement sont inconscients de l'impact des déchets sauvages jetés dans les cultures qui impactent négativement les rendements des cultures.
- volonté du Contrat-Rivière de mener une action pour créer un chemin touristique le long de l'exhaure d'Ans (longé en bonne partie par ces chemins de remembrement.

Actualiser le Plan Communal de Mobilité (PCM)

Service

Secrétariat / Coordination générale, Police, Aménagement du territoire

Constat

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de sa mobilité à l'échelle d'une commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné. Le Conseil communal a, le 01 mars 2004, a approuvé le plan communal de mobilité ansois.

Le 28 février 2005, il a adopté les termes d'une première convention visant à assurer le suivi et la mise en œuvre effective dudit plan tout en tenant compte de l'impact des mesures prises et de l'évolution permanente de la mobilité dans l'agglomération liégeoise.

En février 2019, le conseil communal a approuvé les conclusions du Plan Urbain de Mobilité de l'arrondissement de Liège

Les enjeux locaux en termes de mobilité eu égard à la saturation du ring autoroutier (échangeur de Loncin) au développement de l'aéroport de Bierset, au rôle dévolu à la gare d'Ans, à l'ouverture prochaine du nouvel hôpital CHC et aux conclusions de l'étude portant sur la définition et le renforcement de « 14 axes de bus structurants » dont les lignes 12 et 112 à Ans sont importants.

Commentaires

Il y a lieu d'actualiser le Plan communal de mobilité. La commune sollicitera l'appui de la Région wallonne dans sa démarche.

Création d'une ou de liaison(s) cyclo

Description

Tout nouveau projet de lotissement réservera une part importante aux aménagements permettant le déplacement sécurisé des modes doux. Des liaisons interquartiers seront mises à l'étude et/ou aménagées (liaison centre d'Alleur Xhendremael, liaison Gare d'Ans-Centre d'Alleur, aménagements zone 30 en coeur d'habitat, aménagement cité Vandervelde, mise en oeuvre du réseau Points Noeuds de la province de Liège,) tandis que les connexions au Ravel seront concrétisées via notamment le programme Mobilité douce de la Région wallonne, les charges d'urbanismes, les investissements des différents pouvoirs locaux dont ceux de la commune.

Échéance

30/11/2024

Service

Bourgmestre

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	23 750,0
Europe	2019	71 250,0

Commentaires budget

Art. 421/731-60 - 20190020

Constat

La pollution, les problèmes rencontrés dans nos rues suite au passage au tout à l'auto et l'augmentation exponentielle du nombre de véhicules dans les ménages et sur nos voiries imposent la nécessaire mise en oeuvre de solutions intermodales qui suppose la coexistence de différents moyens de déplacement : voiture, transports publics, deux-roues et piétons.

L'exigence d'autonomie et de maîtrise individuelle ne s'est pas, à ce jour, estompée. La congestion est là, le nombre de véhicules par ménage est trop important et l'espace public est saturé. De nouvelles politiques équilibrées doivent être mises en oeuvre.

La Région wallonne progresse dans la mise en place d'un réseau qui emprunte essentiellement les chemins de halages des canaux et des rivières ainsi que des lignes de chemin de fer désaffectées. Parfois utile pour des déplacements quotidiens, le RAVEL (réseau autonome de voies lentes) est principalement orienté vers les loisirs et reliera la plupart des grandes villes.

Ans intègre ce réseau et accueille un RAVEL urbain qui constitue l'épine dorsale du réseau cyclable ansois. Première concrétisation du plan communal de mobilité en matière de politique cyclable, il a été complété par l'aménagement de la rue Maréchal Foch reliant la N3 à la gare d'Ans (située sur la ligne Liège-Bruxelles) où une aire de stationnement pour vélos couverte est aménagée et utilisée.

Les projets existent et le réseau est voué à s'étendre car il s'agit de rendre notre commune à ses habitants. Le plateau ansois est particulièrement adapté à l'utilisation des modes de doux comme modes de déplacement.



Aménagement du territoire

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Aménagement du territoire, Environnement / Qualité de la vie, Développement durable

Service gestionnaire

Aménagement du territoire, Environnement / Qualité de la vie, Développement durable

Commentaires

La volonté est d'offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie le plus adapté en fonction des spécificités de la commune.

L'espace public doit être approprié par toutes et tous. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit convivial et attractif pour devenir propice à son utilisation et à la création de lien social.

Aménager l'espace public pour permettre une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement (FEDER)

Description

Lors d'aménagements de l'espace public, une attention particulière sera portée sur des adaptations en faveur des modes doux de déplacement.

Cela se fera à travers le PIC, mais aussi, par exemple, dans le cadre de la réalisation du projet FEDER d'Eco-Quartier Vert à Loncin, des trottoirs spacieux et agréables, des pistes cyclables sécurisées,

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Aménagement du territoire, Développement durable

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	20 000,0
Wallonie	2019	100 000,0
Europe	2019	80 000,0

Commentaires budget

Eco-Quartier vert à Loncin - FEDER : (Ans: 20.000 € + RW: 100.000 € + Europe 80.000 €) - art. 93043/731-60 - 20190062

Constat

Se déplacer en voiture devient de plus en plus complexe, notamment pour des questions d'embouteillages, et coûteux, notamment pour l'environnement.

Le temps est dès lors venu de circuler selon des modes plus doux de déplacement.

Mais circuler à pieds ou à vélo relève parfois du parcours du combattant notamment en raison du manque d'infrastructures.

Réalisation d'un espace multifonctionnel « Eco-Bâtis », sur le site et en lieu et place de l'actuel kiosque de la Rue Paradis, à Xhendremael

Description

L'objet du projet consiste en :

Démolition du kiosque ;

Construction d'un espace semi-ouvert en bois sous lequel se situeraient les gradins existants et une large place afin de créer une agora d'inspiration « amphithéâtre » ;

Installation sur la partie verdurée de la parcelle de plusieurs bacs pour plantes et potager collectif réalisés

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 21 août 2019

à l'aide du bois de la charpente du kiosque. Ces bacs de différentes hauteurs seront adaptés au public cible (enfants et adultes) ;
 Installer des jeux pour enfants sur la partie verdurée de la parcelle ;
 Implantation de mobilier urbain en matériaux durables ;
 Aménager les abords directs en créant un emplacement de stationnement à l'aide des éléments en béton du kiosque démoli.

Échéance

31/12/2019

Service

Aménagement du territoire, Travaux

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	78 400,0
Ville	2019	281 600,0

Commentaires budget

Art. 42139/731-60 - 20180029

Constat

Dans les années nonante, notre administration a fait édifier un kiosque qui avait pour vocation d'être un lieu de rencontre des habitants du quartier de Xhendremael. Ce projet a mal vieilli. Des problèmes de sécurité se sont posés et les infrastructures ont été rendues inaccessibles pour éviter tout incident impliquant des enfants. Notamment les rochers trop abrupts et l'absence de rambarde ont rendu cet ouvrage inutilisable pour la fonction, accueil des familles et du voisinage, qui lui était initialement dévolue.

Par un arrêté ministériel du 22 novembre 2018, la commune d'Ans a obtenu un subside d'un montant maximal de 78.400€ afin de rendre à cet espace sa vocation d'espace inter-générationnel autour de la "terre".

Soutenir et développer les modules pour enfants dans les parcs et espaces publics

Description

L'objectif est de munir chaque parc ou espace public, d'un plaines de jeux mais également, pour celles qui existent déjà, de continuer à les entretenir et à les équiper.

Les parcs visés dans un premier temps sont les suivants :

Parc Philosophique (Alleur) ;

Parc des Coteaux (Ans) - pour un complément de jeux.

Service

Aménagement du territoire, Environnement / Qualité de la vie

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	40 000,0

Commentaires budget

Art. 766/741-52 - 20190067

Constat

Certains parcs communaux ne sont pas munis de modules pour enfants.

Poursuivre et généraliser l'enfouissement des bulles à verre.

Description

L'intercommunale Intradel propose régulièrement d'adhérer à des achats groupés permettant le placement de sites enterrés. De cette manière, les coûts sont mutualisés et donc réduits.

Les choix se posent en premier, soit sur les sites les plus problématiques en termes de dépôts clandestins, soit sur les sites classés où la présence des bulles en elles-mêmes outre l'incivilité amène une dépréciation esthétique des lieux.

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	35 000,0

Commentaires budget

Bulles à verre enterrées (35.000 €) - art. 879/725-60 - 20190065

Constat

Si les bulles à verre sont une nécessité pour permettre un tri efficace de nos déchets et alléger considérablement nos poubelles, force est de constater que les dépôts clandestins au pied des bulles à verre sont nombreux et que celles-ci sont bien souvent l'objet de vandalisme ce qui les rend particulièrement inesthétiques.

Il arrive régulièrement que des riverains demandent leur déplacement.

Le fait d'enterrer les bulles par ailleurs permet non seulement de réduire leur dégradation, de réduire les dépôts clandestins mais également permet le cas échéant aux personnes de petite taille ou à mobilité réduite d'y accéder plus facilement. Enfin, cerise sur le gâteau, les bulles à verre enterrées présentent un aspect esthétique plus agréable.

Rénovation et développement du château de Waroux (FEDER)

Description

Permet, avec l'aide financière de l'Europe et de la Région, de procéder à la rénovation et à l'exploitation des deux maisons sises sur le site du château et ainsi préserver le patrimoine de la commune.

Il s'agit également de rénover le pont d'accès au château et de procéder à l'amélioration de l'éclairage extérieur du site et de rénover la chaufferie.

Service

Aménagement du territoire, Patrimoine

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	70 000,0
Ville	2019	30 000,0
Europe	2019	540 000,0
Wallonie	2019	675 000,0
Ville	2019	150 000,0
Ville	2019	10 000,0
Ville	2019	235 000,0

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	45 000,0

Commentaires budget

Rénovation du pont - 100.000 € (Wallonie, Commune) - art. 12401/723-60 - 20190006

Rénovation des deux maisons - 1.500.000 € (Europe, Wallonie, Commune) - art. 12402/723-60 - 20190007

Eclairage extérieur - 10.000 € - art. 13729/724-60 - 20190013

Chauffage - 280.000 € (Wallonie, Commune) - art. 13733/72460 - 20190015

Commentaires

1) Rénovation du château : priorité donnée au pont d'accès qui se laisse aller. Procédure en cours.

2) Abords : obtention du Certificat de Patrimoine. Demande du permis d'urbanisme introduite. Les travaux devraient débiter au printemps 2020.

Chauffage : à l'issue d'une réflexion menée avec la Région Wallonne, le choix se porte sur une chaudière à pellets destinée à chauffer les deux annexes et le château.

Assainissement des chancres urbains

Description

Plusieurs pistes existent pour assainir ces chancres:

- l'acquisition par la Commune et la réalisation de démolitions ou rénovations
- la revente de chancres acquis par la Commune avec obligation pour l'acquéreur de proposer et réaliser rapidement un projet.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Patrimoine, Urbanisme

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	150 000,0
Europe	2019	300 000,0

Commentaires budget

Démolition de bâtiments : art. 137/724-60 - 20190011

Aménagement bâtiments "Caisserie" : art. 13735/724-60 - 20190016

Constat

Des chancres urbains, à savoir des immeubles dans un état de délabrement important, voire à l'état de ruine, garnissent le territoire communal.

Ces chancres sont :

- une atteinte à l'image de la Commune
- un environnement déplorable pour leurs voisins et riverains
- porteurs de risques pour la sécurité et la salubrité publiques.

Pour en citer quelques uns:

- maisons sises rue Coq Fontaine, côté impair
- maison (ruine) sise rue Président Wilson dans l'axe de la rue Coq Fontaine
- ruines rue Haut-Douy 70
- ancienne salle Ans Palace
- maisons de l'ancienne Caisserie
- maison au coin des rues de l'Yser et Maréchal Foch
- maison place Hector Denis

- ...

Réaliser la revitalisation urbaine du Coeur de Loncin

Description

L'objectif est de terminer les aménagements publics (espace vert à l'arrière de l'église et réalisation d'une place devant l'église, le presbytère et l'ancienne administration communale, et rénovation de la rue de Jemeppe dans sa portion comprise entre la rue Deponthière et la rue des Quatre Sentiers).

Échéance

31/03/2021

Service

Aménagement du territoire

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	20 000,0

Commentaires budget

Art. 93019/731-60 - 20100055

Constat

Une revitalisation urbaine est un projet approuvé par la Région wallonne et qui est basé sur un partenariat entre la Commune et un promoteur immobilier.

La convention qui régit ce partenariat prévoit que le promoteur privé construit du logement et éventuellement du commerce.

La Commune, pour sa part, réalise des aménagements de l'espace public.

La Région, de son côté, apporte son aide financière pour la réalisation de ces aménagements publics, à raison d'un euro de subside pour deux euros d'investissement par le promoteur privé, avec un plafond de 1,2 million d'euros.

A Loncin, un dossier a été approuvé pour la réalisation de logements dans l'ancien centre d'insémination des taureaux (rue Deponthière) et la réalisation des espaces publics suivants:

- espace vert à l'arrière de l'église
- réalisation d'une place devant l'église, le presbytère et l'ancienne administration communale
- rénovation de la rue de Jemeppe dans sa portion comprise entre la rue Deponthière et la rue des Quatre Sentiers

A ce stade, les travaux privés sont réalisés et les travaux publics ont débuté.

Réaliser la revitalisation urbaine du Centre d'Alleur

Description

L'objectif est de terminer les aménagements publics :

- aménagement du carrefour formé par les rues Reine Astrid et Fernand Dehousse et la place des Anciens Combattants
- la création d'un parking public entre les bâtiments privés précités et le parc philosophique

Échéance

31/12/2023

Service

Aménagement du territoire

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	1 210 000,0

Commentaires budget

Art. 42146/731-60 - 20100043

Constat

Une revitalisation urbaine est un projet approuvé par la Région wallonne et qui est basé sur un partenariat entre la Commune et un promoteur immobilier.

La convention qui régit ce partenariat prévoit que le promoteur privé construit du logement et éventuellement du commerce.

La Commune, pour sa part, réalise des aménagements de l'espace public.

La Région, de son côté, apporte son aide financière pour la réalisation de ces aménagements publics, à raison d'un euro de subside pour deux euros d'investissement par le promoteur privé, avec un plafond de 1,2 million d'euros.

A Alleur, un dossier a été approuvé pour la réalisation de logements entre la place des Anciens Combattants et le parc philosophique et la réalisation des espaces publics suivants:

- aménagement du carrefour formé par les rues Reine Astrid et Fernand Dehousse et la place des Anciens Combattants

- la création d'un parking public entre les bâtiments privés précités et le parc philosophique

A ce stade, les travaux privés ont débuté.

Réaliser la revitalisation urbaine du Haut-Douy

Description

Réalisation de la revitalisation urbaine.

Échéance

30/11/2024

Service

Aménagement du territoire

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	1 240 000,0

Commentaires budget

Art. 93018/731-60 - 20160039

Constat

Une revitalisation urbaine est un projet approuvé par la Région wallonne et qui est basé sur un partenariat entre la Commune et un promoteur immobilier.

La convention qui régit ce partenariat prévoit que le promoteur privé construit du logement et éventuellement du commerce.

La Commune, pour sa part, réalise des aménagements de l'espace public.

La Région, de son côté, apporte son aide financière pour la réalisation de ces aménagements publics, à raison d'un euro de subside pour deux euros d'investissement par le promoteur privé, avec un plafond de 1,2 million d'euros.

Au lieu-dit "Haut-Douy", un dossier a été approuvé pour la création d'un nouveau quartier de logements.

La réalisation d'une place publique.

A ce stade, la procédure de permis de construction des logements est en cours.

Entretien des voiries et des espaces verts

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Environnement / Qualité de la vie, Travaux

Service gestionnaire

Environnement / Qualité de la vie, Travaux

Commentaires

L'espace public d'Ans est constitué de l'ensemble des voiries, des places, des parcs,... Il est important de veiller à l'entretien de ces espaces qui sont utilisés par toutes et tous.

Faire de la réparation et de la rénovation de nos routes une priorité essentielle (PIC)

Description

L'objectif est d'opérer une remise à niveau progressive du réseau routier.

Pour ce faire, l'idée est de consacrer une somme annuelle minimale de financement communal complémentaire aux subventions telles que le PIC.

Il s'agit donc de mettre en oeuvre :

- le PIC 2019-2021
- la réfection de la rue Doumier
- la réfection du talus de la rue de la Légia
- la réfection de dalles de béton
- la réfection de la voirie de la place des Anciens Combattants

Échéance

31/12/2021

Service

Travaux

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	1 156 452,44
Wallonie	2019	1 143 547,56
Ville	2019	160 000,0
Autres	2019	200 000,0
Ville	2019	160 000,0
Autres	2019	700 000,0

Commentaires budget

PIC 2019-2021 : 2.300.000 € - Art. 421/731-60- 20190017

Rue Doumier: 160.000 € - Art. 421/731-60 - 20190019

Rue de la Légia: 200.000 € (intervention du responsable) -art. 42132/731-60 20190022

Dalles de béton: 160.000 € - art. 42136/731-60 - 20190024

Voirie place des Anciens Combattants - 700.000 € (par les entreprises - suivant décision de justice à intervenir) - art. 42142/731-60 - 20190051

Constat

La réparation et la rénovation des routes communales sont une priorité car améliorer et entretenir le réseau routier de manière continue permettra d'éviter, à l'avenir, des investissements trop importants pour le remettre en état.

Elaborer un « plan trottoirs » afin de faciliter et sécuriser les déplacements des personnes plus âgées ou à mobilité réduite. (PIC)

Description

Un nouveau règlement de gestion des trottoirs sera mis en place.

Des interventions auront ainsi lieu sur les trottoirs du domaine public ou relevant de la responsabilité de la commune.

Échéance

30/11/2024

Service

Travaux

Constat

Certains trottoirs ne sont pas adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite, aux poussettes pour enfants, ne sont pas facile d'utilisation ou ne sont tout simplement pas "existant".

Propreté publique

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Environnement / Qualité de la vie

Service gestionnaire

Environnement / Qualité de la vie

Commentaires

L'espace public d'Ans est constitué de l'ensemble des voiries, des places, des parcs,... Il est important de veiller à l'entretien de ces espaces qui sont utilisés par toutes et tous.

Maintenir la propreté dans l'espace public, notamment en luttant contre les incivilités et dépôts clandestins

Description

Les actions prévues sont:

- Renforcement du placement de caméras mobiles en ajoutant de nouveaux appareils et en optimisant le système en matière de placement.
- Développement de l'action des agents constatateurs.
- Développement d'une meilleure communication sur les sites problématiques.
- Poursuivre l'adhésion aux différents projets
- Programmer de nouvelles actions ciblées avec le click for wapp - passage aux "P+MC"
- Passage aux conteneurs à puce résiduel et organique avec une fiscalité adaptée.

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie, Agents Constatateurs

Constat

Malgré jusqu'à présent une fiscalité des déchets généreuse, un service de collecte efficace, une reprise des encombrants à un tarif modique, une collecte gratuite des déchets verts et un recyparc, de nombreux dépôts clandestins sont à constater en de nombreux endroits. Les bulles à verre et à textile, les zones isolées, les terrains non occupés sont l'objet de dépôts réguliers. Quant aux abandons de dépôts de sacs

d'ordures ménagères, ils sont extrêmement fréquents. Différents moyens ont été consentis qu'il faut encore développer et améliorer :

- équipes d'agents constatateurs formés
- placement de caméras mobiles
- adhésion au projet Click for Wapp de la région
- réévaluation et adaptation du parc de poubelles publiques (projet de propreté publique)
- adhésion au projet BE Wapp grand nettoyage de printemps et les ambassadeurs de la propreté

Adaptation du système de gestion (collecte et traitement) des déchets aux nouvelles normes, technologies et bonnes pratiques, notamment en vue de la réduction de l'impact de notre consommation sur l'environnement.

Description

Ans s'est engagée dans une démarche de rationalisation des collectes en collaboration étroite avec l'intercommunale Intradel dès 2021. Le système des doubles conteneurs à puce permettra la séparation des déchets résiduels et de la fraction organiques des déchets ménagers pouvant être valorisés en biométhanisation et en compostage industriel. En outre, ce projet permettra d'adapter davantage la fiscalité qui devra être soumise à la tutelle en 2020 afin de rendre plus efficient encore le concept de pollueur payeur, l'identification des producteurs de déchets pour ainsi réduire de la manière la plus efficace par un système qui a fait ses preuves dans d'autres communes les quantités de déchets non valorisables et de la rendre plus incitative dans une démarche de réduction des déchets à leur source (tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, achats en vrac)

Échéance

31/01/2021

Service

Environnement / Qualité de la vie

Constat

Le système de conditionnement des ordures ménagères et la fiscalité des déchets actuellement mises en place à Ans ne permettent plus de répondre aux obligations du Plan Wallon Déchets Ressources du 22 mars 2018 et font d'Ans un des plus gros producteurs de déchets ménagers des 72 communes liégeoises affiliées à Intradel.

Il est de plus en plus difficile pour la commune de maintenir un coût vérité dans la fourchette de couverture imposée par le Décret Déchets de 1996. Par ailleurs, la rationalisation deviendra une obligation dès 2025 voire 2023 si elle est finalement imposée plus tôt par l'Europe.

Ans s'étant engagée dans une voie de développement durable, il convient de s'atteler à un nouveau projet de gestion des déchets.

Traitement des déchets générés par l'activité communale

Description

Une gestion plus efficace sera mise sur pied de nature à améliorer les performances de tri dans le cadre du traitement des déchets générés ou directement gérés par la commune elle-même (Déchets clandestins, déchets saisie).

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie

Constat

En vertu de l'article 21 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la commune a l'obligation d'organiser, au bénéfice de ses citoyens, un service de gestion des déchets ménagers, à savoir les déchets qui proviennent de l'activité usuelle des ménages et les déchets assimilés à de tels déchets en raison de leur nature ou de leur composition par arrêté du gouvernement.

Des politiques ambitieuses en la matière vont être menées par la commune.
Cela concernera également le traitement des déchets générés ou directement gérés par la commune elle-même (Déchets clandestins, déchets saisie....).

Dépollution de sites et évacuation des terres polluées

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie

Constat

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du site dit "Caisserie Liègeoise" sis rue Maréchal Foch à 4430 Ans, des terres de déblais polluées ont été découvertes et ont été évacuées vers un site provisoire en 2015. La quantité estimée des terres est d'environ 2.500m³ soit approximativement 4.500 Tonnes. Un marché public ayant pour objet l'évacuation et traitement des terres polluées conformément aux normes en vigueur sera soumis au Conseil Communal de septembre 2019 pour approbation des conditions et modes de passation. Le montant estimé est de 204.187,50€ tvac.



Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne

Accueil

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté, Population / Etat civil, Information Presse, Culture

Service gestionnaire

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté, Population / Etat civil, Information Presse, Culture

Commentaires

La chaleur de l'accueil est souvent reconnue aux Liégeois (sens large). Il est important à nos yeux de mettre en place toutes les conditions pour qu'un tel accueil puisse se développer et se perpétuer à Ans.

Instaurer une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des citoyens ayant acquis la nationalité belge

Description

Une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des citoyens ayant acquis la nationalité belge représente une invitation à venir à la rencontre de sa commune et de ses autorités. C'est l'occasion pour notre administration d'informer sur les différentes infrastructures et services communaux mais également d'être ouverts aux attentes des nouveaux citoyens. Un pack de bienvenue composé de brochures et de petits cadeaux (entrées exposition et piscine communale, stylo et sac coton personnalisé) est également offert.

Service

Citoyenneté, Population / Etat civil

Constat

Chaque année, plus de 2000 personnes choisissent de s'installer dans la commune d'Ans et une centaine y acquiert la nationalité belge. Au-delà de simples formalités administratives, il nous paraît essentiel de construire un projet d'accueil et d'information de qualité visant à favoriser leur intégration citoyenne. L'installation dans un nouveau cadre de vie, comme tout changement génère nécessairement interrogations, voire inquiétudes. Quelle qu'en soit l'origine, il s'agit de reconstruire son univers en territoire inconnu, d'appivoiser les lieux et de se reconstituer un réseau social. Il en va de même pour l'acquisition d'une autre nationalité qui s'accompagne de nouveaux droits et devoirs parfois méconnus.

Ans, commune "Alzheimer"

Description

Les agents « Proximité-Démence » (Proxidem) sont des travailleurs sociaux du PCS spécialement formés pour accueillir, orienter et/ou accompagner une personne, un proche touché par la maladie d'Alzheimer ou par d'autres démences apparentées. Ils viennent compléter le panel de services communaux proposés aux citoyens qui, désorientés ou simplement en questionnement, pourront trouver toute l'aide nécessaire.

Ils organiseront un espace de rencontre de type "Alzheimer Café" une fois par mois à Ans afin de permettre une rencontre non médicalisée et conviviale pour rompre avec l'isolement lié à la maladie. Ce sera un lieu d'écoute et d'échange où le travailleur social abordera différentes questions de la vie quotidienne, proposera des animations ou des sorties choisies avec le groupe.

En collaboration avec la Ligue Alzheimer, une formation par an sera proposée aux aidants proches d'une

personne atteinte d'une maladie dégénérative. La formation sera gratuite et comprendra 6 modules de 2 heures pour un groupe composé de 8 à 12 personnes au maximum dans une salle communale, en soirée. Le formateur abordera les thèmes suivants : Informations générales sur la maladie, les stades débutant, intermédiaire et avancé, les aspects juridiques, éthiques et financiers, les soignants. Durant cette formation, des bénévoles viendront parler de leur expérience (passée ou actuelle) et pourront alimenter la formation par des témoignages.

Service

Citoyenneté, Santé

Constat

Avec le vieillissement de la population (à Ans : ¼ de la population à plus de 60 ans), la question du maintien à domicile et comment faire face aux maladies dégénératives de type « Alzheimer » sont fréquemment posées. Il n'existe aucun lieu de rencontre non médicalisé pour des personnes malades et leurs aidants proches sur le territoire alors que potentiellement 1 personne sur 20 âgée de 65 ans et plus (5 sur 20 dès 85 ans) est susceptible d'être concernée (environ 350 personnes à Ans). Il n'y a pas d'Alzheimer café sur le territoire communal, ce qui pose problème pour les personnes n'ayant pas de voiture ou ne pouvant plus utiliser la voiture pour se rendre à Liège ou Juprelle. La création d'une structure de rencontre, d'écoute et d'information de proximité est une demande des professionnels de la santé et des personnes concernées ou de leur entourage.

Commentaires

Deux travailleurs sociaux du PCS spécialement formés par la Ligue Alzheimer en tant qu'agents de Proximité-Démence rencontreront sur rendez-vous, à domicile ou dans son bureau (adapté pour l'accueil convivial), les personnes en questionnement sur la maladie pour une information générale ou spécifique.

Rénover les infrastructures communales de manière à permettre un accueil optimal des citoyennes et citoyens.

Description

Le projet est ainsi de rénover le sas d'entrée du bâtiment communal et de le munir de portes automatiques, d'une rampe d'accès, d'un toit couvert et d'un nouveau hall d'entrée.

Échéance

30/11/2024

Service

Citoyenneté, Patrimoine, Travaux

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	60 000,0

Commentaires budget

42403/731-60 - 20190030 : Remise en état du parking Nicolai

Constat

Le centre administratif communal n'est actuellement pas adapté pour accueillir les citoyennes et citoyens plus âgés ou à mobilité réduite.

Participation citoyenne

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté, Information Presse, Finances
Service gestionnaire
Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté, Information Presse, Finances
Commentaires
Les nouvelles formes de démocratie sont de plus en plus demandées par la population.

Le développement de la participation citoyenne, par exemple par la création de commissions communales consultatives thématiques.

Description

L'idée est de développer la participation citoyenne.

Ce développement doit être le fruit d'une implication de citoyens et non uniquement de la proposition de solutions "clé en mains" par la Commune.

Une des pistes pour l'augmentation de cette participation citoyenne est la création de commissions communales consultatives thématiques.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté

Constat

La société évolue et de plus en plus de citoyens souhaitent s'impliquer dans la gestion de la "chose" publique.

Le monde politique cherche, à tous les niveaux de pouvoir, à rencontrer ce désir en créant des outils de participation citoyenne. Divers outils sont mis en avant tels que le droit d'interpellation, la consultation populaire, la création de groupes de travail,...

A Ans, plusieurs outils de participation citoyenne ont déjà été mis en place:

- rencontres entre le Collège et les citoyens
- droit d'interpellation au Conseil communal
- création et animation de commissions consultatives telles que par exemple:
 1. commissions de rénovation urbaine
 2. commission solidarité Ans-Nord-Sud
 3. commission des aînés

Les rencontres entre les Citoyens et le Collège communal ou un ou plusieurs de ses membres, afin de prendre la mesure des réelles attentes des citoyens.

Description

L'objectif est de poursuivre les rencontres:

- généralistes entre les citoyens et le Collège (par quartier mais pour l'ensemble du territoire)
- thématiques entre les citoyens et le Collège ou un ou plusieurs de ses membres.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté

Constat

Depuis 2011, le Collège communal organise régulièrement des rencontres généralistes avec les citoyens, pour expliquer les projets communaux mais aussi et surtout pour prendre connaissance des souhaits et attentes des citoyens.

Déjà en 2003, des commissions communales thématiques de rénovation urbaine avaient été mises en place pour le développement de projets dans des quartiers déterminés (centre d'Alleux et Coteaux d'Ans).

Plus récemment, des réunions thématiques de mobilité ont été organisées avec les riverains de quartiers où des questions de circulation routière étaient pendantes.

La mise en place de budgets participatifs, destinés aux projets présentés par les Ansois.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	30 000,0
Ville	2020	30 000,0
Ville	2021	30 000,0
Ville	2022	30 000,0
Ville	2023	30 000,0
Ville	2024	30 000,0

Commentaires budget

Aménagements PMR: art. 42138/731-60 - 20190026

Constat

Il y a presque trente ans, en 1989, Porto Alegre inaugurait son budget participatif. Cette initiative allait inspirer les altermondialistes, réunis dans la capitale de l'Etat brésilien de Rio Grande do Sul lors du premier Forum social mondial (FSM), en 2001. Ces derniers estimaient qu'une telle conception de la démocratie permettrait de redéfinir le rôle politique et social des citoyens. Peu à peu, le budget participatif allait faire école dans le monde.

Concrètement, il s'agit, dans une perspective de démocratie directe, d'affecter une partie du budget communal, appelé "budget participatif", à des projets émanant de comités de quartiers ou d'associations citoyennes.

Cette formule pilote sera mise en place étant entendu qu'il ne s'agit pas de confier la gestion d'un budget à de telles assemblées mais simplement d'affecter un budget à l'un des projets retenus, budget qui restera géré par les instances communales

Communication - image de la Commune

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Bourgmestre, Information Presse

Service gestionnaire

Bourgmestre, Information Presse

Amélioration de l'information communale

Description

L'idée est de créer une page Facebook générale sur laquelle seraient diffusées, les informations certes déjà mises sur le site, mais aussi de manière beaucoup plus rapide et pro active, des informations émanant au quotidien des Services. (Urbanisme, Environnement, Travaux, Mobilité etc) Il est à préciser que ces informations ne seraient pas sujettes à réponse en direct, car en situation conflictuelle, le problème serait ingérable

Il est aussi à souligner que les informations diffusées sur cette page devront être validées par le Service Presse.

Cette page Facebook générale (Commune d'Ans) n'exclut pas que certains services disposent de leur propre page.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Citoyenneté

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	10 000,0

Commentaires budget

Aménagement entrée de commune : art. 42140/731-60 - 20190027

Constat

La communication est de plus en plus importante dans une société moderne telle que la nôtre, les réseaux sociaux font partie sans conteste de notre quotidien raison pour laquelle un site internet traditionnel ne suffit plus.

Refonte du site Internet communal

Description

Un nouveau site internet communal, basé sur l'optimalisation de la communication vers les citoyens, avec un design innovant et web "responsive" est en cours d'élaboration.

Échéance

31/03/2020

Service

Informatique

Constat

Notre site internet communal, sous sa forme actuelle, date de début 2015 ; son graphisme commence à dater et son ergonomie d'utilisation n'est plus aux normes actuelles. Ce site n'est pas web responsive, il n'est pas adapté à l'utilisation de plus en plus fréquente des smartphones et autres tablettes.

Édition de guides divers (patrimoine arboré,...)

Description

Pour valoriser et mettre en avant le patrimoine communal, spécialement culturel, pour vulgariser des procédures et démarches à l'attention des citoyens, des guides divers vont être élaborés.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Police, Planification d'urgence, Etablissement dangereux, Bien-être animal, Aménagement du territoire, Citoyenneté, Median, Groupements patriotiques, Population / Etat civil, Information Presse, Grands événements, Finances, Environnement /

Qualité de la vie, Développement durable, Agents Constatateurs, Energie, Gardiens de la paix, Patrimoine, Travaux, Instruction publique, Crèche, Seniors, Egalité des chances, Sport, Infrastructures sportives, Régie, Culture, Nouvelles technologies, Personnel, Informatique, Agriculture, Ruralité, Logement, Urbanisme, Affaires économiques, ADL, Jeunesse, Emploi, Relations avec les quartiers, Circuits courts, Santé, Service social, PCS, Personnes à mobilité réduite

Constat

De nombreux trésors du patrimoine ansois, de nombreuses informations, démarches, procédures,... ne sont pas connues des citoyens.

La communication vulgarisée devrait être améliorée.

Le développement durable: progrès social, environnemental et économique

Un déploiement économique local source d'emplois

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

ADL

Service gestionnaire

Information Presse, Développement durable, Affaires économiques, ADL, Emploi

Commentaires

L'humanité fait face à de nombreux défis qui pourraient menacer son existence et le plus important aujourd'hui est le défi climatique. Le réchauffement de la planète est une menace pour l'économie, l'environnement, les êtres humains.

Face à ces défis, nous avons tous notre rôle à jouer.

A ce titre, le développement durable est un concept visant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement pour préserver notre santé, notre survie, notre planète mais aussi notre niveau de vie.

Rôle de facilitateur de la commune pour les porteurs de projet de développement des zonings d'activités économiques d'Ans.

Description

Via ses services des Affaires économiques et de l'ADL, la commune assure une rencontre personnalisée avec les porteurs des projets et les nouveaux acteurs économiques locaux.

L'ADL est l'interlocuteur privilégié et le relais vers les services communaux adéquats par rapport aux procédures et démarches d'installation. L'objectif est d'aider les candidats indépendants et les acteurs économiques à s'installer à Ans et à concrétiser leurs projets et, par effet indirect, à créer de l'activité économique et de l'emploi.

Ces rencontres permettent de promouvoir et soutenir l'activité économique locale ; de favoriser l'accueil de nouveaux acteurs économiques locaux et d'aider à développer l'activité économique par la création d'entreprises. La création d'emploi est inhérente à la création d'entreprises.

Service

Affaires économiques, ADL

Constat

Grâce à sa situation géographique favorable pour l'activité économique, la Commune d'Ans fait face à de nombreux projets de développement des parcs d'activité économique et de nombreuses demandes d'installations d'entreprises.

Soutien des circuits courts et des produits artisanaux.

Description

La volonté de la Commune est d'offrir une vitrine aux producteurs locaux. En proposant les produits issus de la production locale à différents secteurs tels que l'HoReCa, les commerces de détails, traiteurs, moyennes et grandes surfaces, les producteurs bénéficieraient d'une mise en avant sur le territoire ansois. Créer ainsi un "coin" produit local dans les magasins et traiteurs. Les clients y trouveraient des produits locaux.

Les produits locaux seraient également proposés aux organisateurs d'évènements.

Le soutien des circuits-courts et le développement de la commercialisation des produits locaux rentre dans la philosophie de développement durable et intègre les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société.

La mise en avant des produits locaux et le renforcement des circuits-courts contribuent au soutien et au développement de l'activité économique afin d'assurer la pérennité et de la société.

Dans cette optique, le marché public relatif à l'acquisition de denrées alimentaires et celui relatif à la fourniture et la livraison des repas scolaires pour les écoles communales visent à favoriser les produits biologiques, les produits issus du circuit court et du commerce équitable.

La confection des repas scolaires a également été orientée vers des produits locaux, saisonniers et des productions artisanales, dites "maison".

Une vitrine de produits locaux pourra également être installée au château de Waroux.

Service

Développement durable, Circuits courts

Constat

Les producteurs locaux ne sont pas nombreux sur le territoire. Dans le cadre d'un développement durable, leur travail mérite d'être soutenu par différents projets engagés.

Valorisation de la qualité des productions locales.

Description

L'ADL souhaite profiter de l'organisation de manifestations à destination d'un large public pour y intégrer la présence d'artisans, petits indépendants (souvent indépendants complémentaires), petits producteurs locaux,

Effectivement, lorsqu'un service organise une fête locale, une fête foraine, un marché de Noël, l'ADL souhaite y associer les locaux et leur proposer une présence durant ces manifestations afin de se faire connaître et de présenter leurs productions, réalisations, confections, . à un large public.

C'est aussi un moyen de soutenir les circuits courts.

Ce projet vise directement à soutenir et développer l'activité économique de petits artisans, artistes, indépendants en les faisant participer à ces manifestations, l'objectif est qu'ils se fassent connaître, qu'ils vendent leurs produits lors de la manifestation et qu'ils puissent développer leurs contacts et leur réseau afin de développer leur activité.

En leur permettant de développer leur activité, cela peut aboutir à la création d'emploi.

Échéance

24/11/2024

Service

Développement durable, Agriculture, Circuits courts

Constat

Les producteurs locaux ne sont pas nombreux sur le territoire. Dans le cadre d'un développement durable, leur travail mérite d'être valorisé et mis en avant.

Renouveler et maintenir l'ADL

Description

Le travail est encore long pour arriver à l'idéal de commune où emploi, économie, développement durable sont équilibrés et tournés vers l'avant. C'est la raison pour laquelle Ans souhaite maintenir sa dynamique ADL. La commune attend comme plus-value du travail de l'ADL le développement des synergies entre les différents partenariats initiés, une coordination efficiente des potentialités pour mener à bien les projets en cours et de nouveaux projets.

Dès lors, la commune a rentré une demande de renouvellement d'agrément pour les années 2020-2025.

Échéance

30/11/2024

Service

ADL

Constat

La Commune d'Ans s'est dotée d'une ADL en 1998 avec pour ambition de redynamiser la situation socio-économique locale.

Au rang des résultats obtenus par l'ADL, on peut mentionner ses nombreuses initiatives et interventions qui ont mené à divers projets. On peut citer à titre d'exemples :

- Des projets touchant spécifiquement le monde des affaires ;
- Des projets de dynamisation de l'économie et de l'emploi ;
- Des projets d'aménagement du territoire, pour redynamiser des quartiers et partant, l'activité économique et l'emploi (aboutissement des projets FEDER de la programmation 2000-2006 et mise en route des projets FEDER de la programmation 2007-2013), des rénovations et revitalisations urbaines, divers plans et programmes (PCA, RCU, etc.) ;
- Des projets de développement touristique et culturel.

Privilégier la consultation des producteurs locaux dans le respect de la législation sur les marchés publics

Description

Pour les marchés publics relatif à la fourniture de denrées alimentaires et ceux relatifs à la fourniture et la livraison des repas scolaires pour les écoles communales, des commerçants locaux seront consultés afin qu'ils aient la possibilité de nous remettre une offre.

Pour les marchés publics de fourniture de denrées alimentaires, afin de faciliter la remise d'offre par les commerçants locaux (pas habitués à ce type de procédure), les démarches suivantes seront entreprises : Une visite des commerçants a été organisée afin de leur expliquer la future démarche de l'administration communale de leur envoyer un cahier des charges (ainsi que la manière dont se déroule une procédure de marché public) ;

Une fois le cahier des charges envoyé aux différentes adresses mail, un entretien téléphonique avec chaque soumissionnaire a pris place afin de leur expliquer le contenu du cahier des charges en des termes plus clairs ;

Une disponibilité des services communaux pour répondre à leurs questions durant le délai de remise des offres.

Service

Directeur financier, Secrétariat / Coordination générale, Police, Planification d'urgence, Etablissement dangereux, Bien-être animal, Aménagement du territoire, Citoyenneté, Median, Groupements patriotiques, Population / Etat civil, Information Presse, Grands événements, Finances, Environnement / Qualité de la vie, Développement durable, Agents Constatateurs, Energie, Gardiens de la paix, Patrimoine, Travaux, Instruction publique, Crèche, Seniors, Egalité des chances, Sport, Infrastructures sportives, Régie, Culture, Nouvelles technologies, Personnel, Informatique, Agriculture, Ruralité, Logement, Urbanisme, Affaires économiques, ADL, Jeunesse, Emploi, Relations avec les quartiers, Circuits courts, Santé, Service social, PCS, Personnes à mobilité réduite

Constat

Les producteurs locaux ne sont pas nombreux sur le territoire. Dans le cadre d'un développement durable, leur travail mérite d'être soutenu par différents projets engagés.

Mettre en oeuvre le plan d'actions de l'ADL

Description

Ce plan d'actions 2020-2025 sera mis en oeuvre afin de rencontrer les priorités établies selon trois axes principaux :

1. Développement économique et entreprises
2. Développement et équilibre commercial

3. Développement touristique et culturel

Pour info : subsides ADL annuels pour 2019 : 76.824,00 €

Échéance

30/11/2024

Service

ADL

Constat

Afin de pouvoir poursuivre la dynamique établie par l'ADL, une demande de renouvellement d'agrément pour les années 2020-2025 a été rentrée au SPW. Dans ce cadre, un plan d'actions a été réfléchi et construit pour rencontrer les objectifs mis en évidence.

Un engagement dans la préservation de l'environnement

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Développement durable

Service gestionnaire

Développement durable, Energie, Patrimoine, Infrastructures sportives, Environnement /
Qualité de la vie

Commentaires

L'humanité fait face à de nombreux défis qui pourraient menacer son existence et le plus important aujourd'hui est le défi climatique. Le réchauffement de la planète est une menace pour l'économie, l'environnement, les êtres humains.

Face à ces défis, nous avons tous notre rôle à jouer.

A ce titre, le développement durable est un concept visant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement pour préserver notre santé, notre survie, notre planète mais aussi notre niveau de vie.

La préservation de nos écosystèmes locaux passe par de nombreux gestes, petits ou grands.

Placement de citernes à eau dans plusieurs infrastructures sportives pour l'arrosage des terrains et l'eau sanitaire et incitation ou obligation de placement d'une citerne dans le cadre de permis d'urbanisme.

Description

Dans les projets en cours, il est/sera prévu la mise en oeuvre de citernes.

Il pourrait être imposé systématiquement, lors de toute demande de permis d'urbanisme visant à la construction d'un nouvel immeuble ou lors de transformation globale d'un immeuble ou lors de son changement d'affectation, la mise en oeuvre d'une citerne d'eau de pluie d'une contenance minimale de 5.000 litres. Le placement de citernes « percolantes » peut, également, être envisagé. Cette directive doit être appliquée à tous les projets conséquents de l'Administration communale. Des citernes sont d'ailleurs prévues pour les projets suivants : construction du hall de sport Route Militaire et réalisation du terrain synthétique de la rue Gilles Magnée.

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie, Développement durable, Infrastructures sportives

Constat

Il n'y a pas, actuellement, de citerne existante pour les différents sites sportifs de la Commune.

Pareillement, de nombreux candidats bâtisseurs ne prévoient pas de citerne d'eau de pluie dans le cadre de leur projet de construction.

Mise en œuvre de notre Agenda 21 local, qui fixe un programme d'actions durables à notre échelle communale pour le 21^e siècle

Description

Il serait opportun lors d'un prochain rapport de réenvisager certaines pistes d'actions, de les adapter à la nouvelle réalité du terrain ou de les remplacer par d'autres qui pourraient s'avérer plus concrètes.

Une consultation de la population par le biais d'une enquête publique avec un questionnaire pourrait peut-être cerner davantage certaines attentes et permettrait d'orienter certaines actions.

Service

Environnement / Qualité de la vie, Développement durable

Constat

L'agenda 21 d'Ans a été approuvé par le Conseil communal en date du 28 septembre 2015. Sa rédaction a été le fruit d'observations et d'un diagnostic de terrain. Il est le résultat d'échanges avec les différents services communaux. Il propose des pistes d'actions concrètes en matière environnementale, sociale, économique dans un but de développement durable et en essayant qu'un maximum de ces trois finalités soient rencontrées dans chacune des propositions émises. Un grand nombre d'actions sont d'ores et déjà réalisées ou en voie de l'être. Certaines sont travaillées à l'heure actuelle, d'autres nécessiteront d'être revues et adaptées. Un agenda 21 est un outil évolutif.

Développer une alimentation saine via la fourniture de produits sains et durables (circuits courts, de saison et bio) à la crèche et dans les écoles communales

Description

Pour cette raison, le marché public relatif à l'acquisition de denrées alimentaires (notamment pour la confection des repas de la crèche communale) et celui relatif à la fourniture et la livraison des repas scolaires pour les écoles communales visent à favoriser les produits biologiques, les produits issus du circuit court et du commerce équitable.

Service

Environnement / Qualité de la vie, Développement durable, Instruction publique, Crèche, Circuits courts

Constat

L'alimentation saine et durable est un sujet qui intéresse la population. En tant que pouvoir public, l'administration communale se doit d'être un exemple.

Cimetières nature

Description

Le projet cimetière nature propose un projet de redéploiement du vert et de la vie dans les cimetières communaux. Recréer des espaces enherbés à la place de zones minéralisées impossibles à entretenir, planter de manière à favoriser l'esthétisme, le bien-être et la biodiversité et de manière durable. Respecter la nature présente et l'aider à se maintenir au moyen de petits aménagements comme des nichoirs ou en respectant les périodes de couvaison des oiseaux. Installer du mobilier urbain comme des bancs pour rendre les lieux plus accueillants et plus confortables. Favoriser la gestion et le tri des déchets si particulier au cimetière. Tout un ensemble de mesures permettant de rendre une autre dimension à nos cimetières et à leur faire obtenir le Label Cimetière Nature déjà obtenu par le cimetière de Bolsée. Un règlement et un code de bonnes pratiques sera communiqué au citoyen pour un fleurissement plus adapté des concessions sans utilisation de produits phytosanitaires et de biocides.

Le développement d'une politique prospective de gestion environnementale des cimetières et, notamment, favoriser l'éclosion de cimetières de nouvelle génération tels que les "CIMETIERES NATURE" (allées engazonnées, tapis de plantations vivaces entre les sépultures, implantation de prés fleuris dans des zones à forte concentration de sépultures anciennes, voire l'installation d'un tapis végétal dans des zones en entretien communal (parcelles d'honneur, parcelle des Etoiles, aires de dispersion, etc.). La transition pouvant être source de malentendus, la mise en oeuvre de cette nouvelle approche de la gestion des cimetières devra être accompagnée d'une large campagne d'information aux familles et aux visiteurs.

Échéance

30/11/2024

Service

Population / Etat civil, Environnement / Qualité de la vie, Développement durable

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	15 000,0
Ville	2019	10 000,0

Commentaires budget

Verduration cimetière de l'Égalité (15.000 € Ans) - art. 87819/725-60 - 20190053

Tri des déchets dans les cimetières (10.000 € Ans) - art. 879/741-52 - 20190057

Constat

Les cimetières communaux, au nombre de 6, représentent de gigantesques surfaces à entretenir. L'interdiction définitive d'utilisation des herbicides a augmenté encore la charge de travail dans ces espaces ultra-minéralisés. La dégradation des espaces en béton ou en tarmac sont l'objet de l'envahissement à la belle saison d'adventices culturellement jugées indésirables. Dans ces lieux de recueillement, bien souvent le gris domine, ce qui ajoute encore une couche à la chape émotionnelle. Paradoxalement, ces espaces sont le lieu de dépôts de déchets en mélange allant à l'encontre de toute philosophie et de bons sens en matière de gestion des déchets, et de respect de ce lieu si particulier. Ce sont aussi bien souvent des endroits où la biodiversité n'existe plus et la convivialité encore moins.

Mise en valeur des parcs communaux dont, notamment le patrimoine arboré du parc du château de Waroux et du parc Herman

Description

L'inventaire du patrimoine arboré communal qui sera réalisé tout prochainement alimentera les données pour (re) mettre en valeur une signalisation adaptée des arbres : correcte d'un point de vue scientifique, attrayante d'un point de vue didactique et durable dans le temps. Ce parcours didactique devra faire l'objet de l'approbation de la commission du patrimoine. L'abattage de conifères dépérissant et dangereux au profit d'un espace rappelant les vues anciennes (verger de fruitiers) sera un atout supplémentaire. Une brochure didactique pourra être rédigée en collaboration avec des personnes extérieures pour guider le visiteur curieux de découvrir ce patrimoine seul ou accompagné.

Des demandes de subsides en matière de plantation de rosiers notamment contribueront à mettre les lieux en valeur. L'engagement ou l'affectation de personnel qualifié en horticulture permettra de mettre en valeur l'environnement de ces beaux arbres.

Par ailleurs, un aménagement didactique du parc philosophique sera développé avec l'aide d'un ancien professeur de philosophie de l'université de Liège.

Échéance

24/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie, Développement durable

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	15 000,0
Ville	2019	30 000,0

Commentaires budget

Recensement du patrimoine arboré (15000 € Ans) : 87904/733-60 - 20190059

Équipement philosophique du parc (30000€ Ans): 76611/725-60 - 20190046

Constat

Un descriptif des arbres ceinturant le parc du Château de Waroux a été effectué par le passé ainsi que partiellement pour ceux du parc Herman. Ces arbres font ainsi partie d'une liste d'arbres remarquables. Toutefois certains d'entre eux ont disparu, sont mal en point. La liste nécessite d'être revue, un inventaire sanitaire est nécessaire. L'identification scientifique avec une localisation exacte doit également être vérifiée pour qu'une identification et une mise en valeur puisse être effectuées avec exactitude. La pessière scolytée du parc de Waroux nécessite un abattage rapide et un projet de replantation d'arbres fruitiers régionaux sera opérée dans les plus brefs délais en concertation avec la commission du patrimoine. Cet abattage et cette replantation fruits d'une longue procédure contribueront à remettre en valeur ce patrimoine au même titre qu'une meilleure gestion des espaces verts en termes horticoles, un fleurissement adapté et une végétation basse, une remise en état des chemins et des clôtures, un parcours didactique pour les visiteurs et des visites régulières par des guides nature.

Par ailleurs, lors de la création du parc philosophique, étaient prévus des aménagements didactiques relatifs à la philosophie.

Diminution de l'impact environnemental du charroi communal

Description

Les moyens de transport utilisant des hydrocarbures (voitures, camions, avions, fret,) forment une source importante d'émission de CO2. L'effet sur le réchauffement climatique général de notre planète est indéniable et il y va de notre santé.

Outre les actions de sensibilisation à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs, la commune veillera à poursuivre le renouvellement de son charroi via l'acquisition de véhicules à faible émission.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	2 000,0
Ville	2019	100 000,0

Commentaires budget

Vélos : Art. 136/743-51 - 20190008

Véhicules automoteurs: Art. 136/743-52 - 20190009

Constat

Notre commune, située au coeur de l'Eurégio, est au coeur d'un réseau complet de voies de communication. Son réseau routier vaste et diversifié accueille l'échangeur de Loncin, un noeud autoroutier qui assure, sur quelques kilomètres, des liaisons rapides avec les grandes villes belges (Bruxelles-E40, Anvers-E313, Namur et Charleroi-E42), vers les Pays-bas (Maastricht-E25), l'Allemagne (Aachen-E40), le Luxembourg (E25) et la France (E42 ou E25). Cela fait de notre territoire une zone de transit importante entre l'Europe de l'Ouest (Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Allemagne) et l'Europe de l'Est (Pologne, Rép. Tchèque, Russie,...).

Plus de 120.000 véhicules traversent chaque jour ce seul réseau autoroutier ansois. Si l'on additionne les voitures qui sillonnent nos rues, on dépasse le chiffre de 140.000 véhicules/ jour qui circulent à Ans. Il nous faut réduire les nuisances, il n'y a pas d'alternative.

Développement et mise en place de systèmes économiseurs d'énergie ou de production d'énergie

Description

Le remplacement des luminaires les moins performants par des luminaires LEDs sont une priorité. Réduction de la pollution lumineuse et de la consommation d'énergie en seront les fruits. Une étude complémentaire relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un ou plusieurs bâtiments communaux sera menée tandis que les investissements visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et privés seront programmés et/ou encouragés.

Échéance

30/11/2024

Service

Energie

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	270 000,0
Ville	2019	60 000,0
Wallonie	2019	20 000,0

Commentaires budget

Modernisation de l'éclairage public : 270.000 € - art.426/735-60 - 20190031

Eclairage LED dans les écoles : 60.000 € Ans + 20.000 € RW - 72236/724-60 - 20190038

Constat

La commune a installé des panneaux photovoltaïques sur les 5 bâtiments suivants : le Centre Administratif, l'ancienne administration communale d'Alleur, l'Ecole de Xhendremael, l'Ecole Pierre Perret I et le Dépôt Communal rue de l'Egalité.

Elle s'investit en outre dans la réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments via leur isolation.

Après avoir octroyé des primes pour le placement de panneaux photovoltaïques chez le particulier, elle a privilégié l'octroi de primes pour l'isolation de toitures tout en faisant réaliser une étude sur la thermographie aérienne de son territoire.

Il y a lieu de poursuivre cette démarche qui en termes d'efficacité énergétique est plus efficace et permet de réduire la consommation d'énergie brute.

+/- 3.450 luminaires sont installés sur le territoire communal. Actuellement 2% de ces luminaires sont installés en LED.

Depuis 2012, la consommation a baissé de -2,4 %, principalement dû à la rénovation (LED) de l'éclairage du parc de la résistance .

Parallèlement, le coût financier supporté par la commune a augmenté depuis 2012. Ceci est dû à l'augmentation du coût de l'énergie.

Commentaires

Les systèmes de chauffage sont repris dans les rubriques relatives aux bâtiments.

Une politique sociale au profit de tous

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Développement durable, Logement, Service social, Santé, Egalité des chances, Seniors, Culture, Urbanisme

Service gestionnaire

Développement durable, Service social, Santé, Logement, Egalité des chances, Seniors, Culture, Urbanisme

Commentaires

L'humanité fait face à de nombreux défis qui pourraient menacer son existence et le plus important aujourd'hui est le défi climatique. Le réchauffement de la planète est une menace pour l'économie, l'environnement, les êtres humains.

Face à ces défis, nous avons tous notre rôle à jouer.

A ce titre, le développement durable est un concept visant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement pour préserver notre santé, notre survie, notre planète mais aussi notre niveau de vie.

Le troisième volet du développement durable touche à l'aspect social. Il vise à garder un équilibre pour l'humain. Notre volonté est de renforcer la politique et la cohésion sociales.

Diffusion des offres d'emplois vacants sur le territoire d'Ans via le site internet communal.

Description

L'idée est de proposer aux employeurs de la commune de mettre en ligne les offres d'emploi sur le site communal et ce, dans un souci de mettre en valeur la main d'oeuvre locale et que les citoyens ansois puissent avoir accès aux offres locales.

L'ADL utiliserait également sa newsletter pour relayer les offres d'emploi locales. Afin de mettre sur pied correctement ce projet, il conviendra de scinder de manière claire et sans équivoque possible les offres

d'emploi émises par la Commune et celles émises par d'autres. Il pourrait également être opportun de créer une page LinkedIn afin de diffuser des offres d'emploi.

Échéance

30/11/2024

Service

Emploi

Constat

L'Administration communale d'Ans est le plus important employeur de l'entité. Un endroit est donc existant sur le site internet Communal consacré aux offres d'emploi à l'Administration Communale. Il y est possible de télécharger le formulaire « DEMANDE D'EMPLOI via Internet au sein des services de l'Administration Communale d'Ans » qui doit être transmis au Service du Personnel afin de transmettre un dossier de candidature spontanée. De plus, un onglet est prévu afin de visualiser les offres d'emploi en cours. Toutes les offres d'emploi émises par le Service du Personnel apparaissent sur le site internet communal. Des liens utiles concernant l'économie / l'emploi au sein du territoire communal figurent également sur le site internet (CPAS, ALPE, Maison de l'emploi). A ce jour, les offres d'emploi qui apparaissent sur le site ne concernent que l'AC ANS.

Mettre en oeuvre le Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Description

Il s'agit de mettre en oeuvre le Plan de Cohésion Sociale (PCS) pour la période 2020-2025 qui se décline en 12 actions :

1. Alphabétisation.
2. Français Langue Étrangère.
3. Salon de L'emploi.
4. Aide individuelle à la rédaction de CV.
5. Accompagnement social de 1e ligne.
6. Coaching individuel Logement.
7. Maladies graves et dégénératives (Agent Proxidem).
8. Guidance pour publics spécifiques (Openado).
9. Activités de soutien psychologique (Alzheimer café).
10. Formation d'aidants.
11. Activités de rencontre pour personnes isolées (Subvention article 20 - AIGS).
12. Taxi Social.

Échéance

30/11/2024

Service

PCS

Constat

Le vieillissement de la population concerne près d'un quart des ansois. Cela correspond à plus de 7.000 personnes âgées de 60 ans ou plus. Ce vieillissement s'accompagne d'un questionnement sur les maladies dégénératives et autres (Comment prévenir et comment vivre avec la maladie), sur le maintien à domicile ou l'accès à une maison de repos (qui deviennent de moins en moins accessibles pour les personnes économiquement faibles et les personnes précarisées), mais aussi sur la mobilité car beaucoup n'utilisent plus de véhicule (l'accès aux soins de santé ou simplement aux commerces devient compliqué).

Le bas d'Ans constitue la zone géographique qui abrite la plus grande densité de population (48% de la population totale, soit 13.752 personnes sur 28.237). On y retrouve également plus de la moitié des logements sociaux du territoire (729 logements pour Ans et 715 pour Alleur, Loncin et Xhendremael) et sur 3.293 personnes d'origine étrangères, plus de 1.989 vivent dans le bas d'Ans. Cette zone est la plus touchée par l'isolement social, la précarité, le chômage, les difficultés d'intégration, les problèmes de voisinage, etc.

La barrière de la langue (lecture & écriture) pour un grand nombre de personnes constitue un frein à l'intégration dans le quartier (problème de voisinage et isolement, risque de radicalisme) mais aussi un obstacle pour l'accès à l'emploi et à la formation (se former, postuler, trouver et garder un emploi), pour l'accès au logement (location ou propriété).

La commune est confrontée à un besoin d'information auprès des personnes de plus fragilisées. Elle doit faire face à une demande d'accompagnement de première ligne pour les personnes les plus isolées, les aider à trouver des solutions pour le maintien à domicile mais aussi pour la mobilité et l'accès au divertissement sportif et culturel. L'accès au logement décent et les violences intrafamiliales restent des problématiques de fond pour lesquelles nous devons sans cesse continuer à travailler.

Faciliter autant que possible l'accès des Ansois à la propriété.

Description

Plusieurs pistes sont dès lors envisageables :

- pour les futurs projets de grande envergure, la densification des habitations unifamiliales pourrait être incitée. Selon le contexte et la situation, la création d'habitations unifamiliales de 2 ou 3 façades pourrait être privilégiée, ce qui réduirait les coûts de construction, la taxation et les déperditions énergétiques facilitant l'accès à la propriété.

- une deuxième piste réside dans des solutions juridiques différentes de la pleine propriété actuellement connue, comme, par exemple, l'utilisation du bail emphytéotique, qui permet de réduire le poste acquisition du terrain.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, PCS, Service social

Constat

L'accès à la propriété immobilière est un problème pour nombre de citoyens. Un guichet de crédit social appelé « Terre & Foyer » et agréé par la Société Wallonne du Crédit Social a été mis en place en 2004 afin que chacun puisse prétendre à l'acquisition d'un bien. Il permet également aux personnes déjà propriétaires de pouvoir contracter un prêt social dans le but de financer la réalisation de travaux de rénovation.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Développer l'action de l'Agence Immobilière Sociale « Aux portes de Liège »

Description

L'idée est de sensibiliser les propriétaires de bâtiments inoccupés depuis un certain temps à soumettre leur(s) bien(s) à l'AIS. Il y aurait alors lieu de consulter l'inventaire de taxation des bâtiments inoccupés et de rencontrer les propriétaires afin de leur apporter toutes les informations nécessaires et les guider dans cette démarche.

Un deuxième angle réside dans les permis d'urbanisme et dans l'incitation des promoteurs désireux de construire un ensemble de 10 logements ou plus à passer par l'AIS.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, PCS, Service social

Constat

Le logement est un droit essentiel. De nombreuses personnes n'ont néanmoins pas de logement ou pas de logement décent.

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) a été créée notamment dans le but de répondre au droit au logement de qualité pour tous. Elle remplit le rôle d'intermédiaire entre des locataires à revenus modestes ou en situation financière difficile étant à la recherche d'un logement et les propriétaires privés ou publics ayant mis leur(s) bien(s) à disposition moyennant un loyer moindre mais avec des garanties de paiement et de maintien de l'état du bien.

L'AIS permet aux propriétaires de percevoir un loyer même en cas de vide locatif et d'être exonérés totalement ou en partie du précompte immobilier.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Développer des logements d'urgence du CPAS

Description

Le CPAS souhaite faire l'acquisition de minimum 2 biens supplémentaires en vue de pallier la forte demande et ainsi réduire le temps d'attente à l'accès au logement.

Les propriétaires de bâtiments inoccupés depuis un certain temps pourraient être sollicités et qu'il leur soit proposé de mettre leur(s) bien(s) en vente en faveur du CPAS.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Le CPAS dispose actuellement de trois logements d'urgence rénovés et meublés. Ceux-ci sont destinés à héberger, pour une durée de 3 mois (renouvelable), des familles vivant sur le territoire communal et se trouvant sans logement suite à des circonstances extraordinaires. Cela leur permet alors de pouvoir retrouver un logement plus pérenne dans de meilleures conditions.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Amplifier les actions visant à identifier les logements insalubres, surpeuplés ou inoccupés.

Description

Poursuivre les démarches actuelles, aider les locataires dans leur demande de remise en ordre du logement occupé présentant des problèmes par le propriétaire en vue de rendre ledit logement salubre, reloger les occupants vivant dans des logements insalubres ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité,

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Les locataires rencontrant des problèmes de salubrité ou de surpeuplement dans les logements qu'ils occupent sont invités à s'adresser au Service Logement de l'Administration communale afin de demander une visite de constat des lieux. De ce constat, ressortent l'état actuel du bien et les points problématiques à améliorer en vue d'atteindre le caractère de logement salubre.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil par le contrôle des permis de location

Description

Lorsqu'un permis d'urbanisme est déposé pour la division d'un immeuble en plusieurs logements, le conseiller en logement doit être consulté afin qu'il puisse vérifier s'il y a lieu d'obtenir un permis de location.

Lorsque plusieurs personnes sont domiciliées à une adresse (par ex. habitation unifamiliale) mais qu'elles ne font pas partie d'un seul et même ménage, le conseiller en logement doit en être informé afin qu'il puisse vérifier la situation du bien, contacter le propriétaire et si nécessaire organiser une visite des lieux. La validité du permis de location est de 5 ans. Il y a lieu de contacter les propriétaires avant la péremption dudit permis afin qu'il puisse faire le nécessaire pour obtenir un nouveau permis.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Le permis de location est obligatoire pour les logements collectifs ou les logements individuels de superficie habitable inférieure ou égale à 28 m² ou les petits logements pour étudiants. Les propriétaires sont invités à s'adresser au Service Logement de l'Administration communale afin d'entamer la procédure qui comprend notamment une visite du logement par un enquêteur agréé.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Inciter les promoteurs, via les charges d'urbanisme, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage des logements construits ou rénovés dans le cadre de grands projets.

Description

Partant de ce constat, le Collège communal s'appuie sur l'article D.IV.54 du Codt pour imposer des charges d'urbanisme dans le cadre de projets immobiliers impactant la collectivité.

Parmi les charges d'urbanisme imposées par le Collège figurent notamment la transmission de logement au profit de la Commune d'Ans et la mise à disposition d'un appartement à l'Agence Immobilière Sociale pour une durée de 10 ans.

En vertu du principe de proportionnalité, le Gouvernement permet aux autorités une certaine forfaitisation des charges. Le Collège s'inspire notamment de l'exemple de certaines villes et communes telle que la Ville de Namur qui examine le respect du principe de proportionnalité en référence à un coût estimé comme suit : la totalité des surfaces-planchers du projet multiplié au montant théorique de 60€ tva/m².

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Tant en Région wallonne qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la délivrance des permis d'urbanisme donne lieu à l'imposition de charges d'urbanisme. Selon la définition qu'en a donné le Conseil d'Etat, la charge constitue non un impôt, mais une redevance, destinée à compenser l'impact négatif d'un projet immobilier sur les finances de l'autorité délivrante.

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Soutenir la création de logements adaptés aux seniors et/ou aux personnes à mobilité réduite

Description

Les permis d'urbanisme comprenant plusieurs logements doivent systématiquement répondre aux normes en vigueur. Les décisions reprennent, d'ailleurs, l'imposition suivante :

« () se conformer aux dispositions du Guide Régional d'Urbanisme — Art. 414 & 415, relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, il vous est loisible de contacter l'ASBL Plain-Pied, rue Grand Champs 4 à 5380 Noville-Les-Bois (tél : 081/221.813) () »

Les bâtiments comprenant des services publics seront, à l'avenir, automatiquement adaptés en cas de travaux ou modification des lieux.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Peu de bâtiments et infrastructures urbaines sont actuellement adaptées aux personnes âgées ou à mobilité réduite (trottoirs et bordures des voiries anciennes, bâtiments communaux anciens, ...)

Commentaires

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté est de tenter d'enrayer ces difficultés.

Soutenir toutes les initiatives d'aide au maintien à domicile.

Description

Vu le manque de structure d'accueil en maison de repos et le coût que représente cet accueil pour nos aînés, il est indispensable de tenter de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible chez elles en développant les possibilités d'aides pour ce maintien à domicile.

Les services à domicile pour aider à la vie quotidienne (nettoyage, repas, toilette, aide administrative), l'aménagement du lieu de vie, la possibilité de passer du temps dans un centre d'accueil pour soulager les proches, les habitats intergénérationnels partagés sont autant de projets à développer afin d'offrir aux personnes qui veulent continuer à vivre chez elles dans une relative autonomie.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement, Urbanisme, Service social, PCS

Constat

Près de 25 % de la population ansoise a plus de 60 ans. Le vieillissement de la population est un défi majeur pour notre société.

A partir de 80 ans, le besoin d'aide augmente considérablement.

Mettre en place un réseau de passeurs de mémoire et de passeurs d'avenir

Description

Les passeurs de mémoire en racontant « la vie d'avant » permettent aux enfants de découvrir en partant de témoignages comment vivaient leurs aïeux.

Nos aînés retrouvent un rôle social et nos enfants découvrent leurs racines.

Des visites de nos écoles communales sont organisées dans les maisons de repos lors de la présentation des voeux ainsi que lors des fêtes de Pâques. Des échanges intergénérationnels enrichissants ont lieu lors de ces manifestations.

Le principe peut se développer au travers d'un appel à la population seniors par le biais de notre site internet et du Ans-Infos pour organiser des rencontres entre seniors volontaires et les enfants ansois. Les anciens raconteraient la vie quotidienne dans leur jeunesse et les enfants pourraient initier les seniors aux nouvelles technologies.

Échéance

30/11/2024

Service

PCS, Jeunesse, Seniors, Instruction publique

Constat

Il faut connaître son passé pour mieux connaître son présent et construire l'avenir de manière positive.

Commentaires

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement.

- Les passeurs de mémoire sont des personnes pensionnées qui acceptent d'aider et de soutenir des enfants dans leurs efforts scolaires.
- Les passeurs d'avenir sont des enfants qui acceptent de mettre une partie de leur temps à disposition des personnes âgées.

Systématiser les opérations « fortes chaleurs » et « grands froids » pour les personnes en difficulté

Description

Le Plan Grands Froids et Grandes Chaleurs sera amélioré en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux et les structures d'accueil supralocales afin de répondre au mieux aux besoins du public isolé ou en situation précaire.

Échéance

30/11/2024

Service

Seniors, Instruction publique, Jeunesse, PCS

Constat

Les périodes de Grands Froids et de Grandes Chaleurs sont des périodes particulièrement à risques pour les personnes fragilisées.

Il convient de mettre en place un dispositif d'aide et d'accueil systématique pour ces personnes afin de parer à toute éventualité.

Une attention particulière doit être de rigueur. Il est essentiel d'agir préventivement, en diffusant des conseils sur les gestes appropriés en cas de fortes chaleurs ainsi qu'une information claire et précise sur le dispositif hivernal. Permettre un accès à l'eau pour tous l'été ou à un local chauffé en journée ou en soirée en hiver est un objectif à atteindre rapidement.

Commentaires

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement.

Favoriser le concept « été solidaire » durant toute l'année.

Description

Même si le concept « été solidaire » n'est valable que durant les grandes vacances, nous pouvons engager du personnel étudiant toute l'année moyennant le respect de conditions strictes propres à la législation sur le travail étudiant. La rémunération versée aux étudiants occupés pour 475 heures de travail effectifs maximum, durant l'année, est soumise à une cotisation de solidarité ou cotisation Onss réduite.

Le montant de cette cotisation de solidarité est de 2,71 % pour l'étudiant et de 5,42% à charge de

l'employeur. Cela veut dire que l'employeur retiendra 2,71% sur le salaire brut de l'étudiant pour la Sécurité sociale et qu'il paiera 5,42% à l'Onss.

Échéance

30/11/2024

Service

PCS, Jeunesse

Constat

L'Administration communale d'Ans occupe chaque année, durant les vacances d'été et plus particulièrement durant le mois de juillet, 8 étudiants par quinzaine (soit 16 étudiants au total) dans le cadre du projet « été solidaire, je suis partenaire ». Le programme est prévu pour se dérouler du 1er juillet au 31 août et prévoit l'engagement d'étudiants de 15 à 21 ans.

La subvention globale s'élève à 6720 euros pour l'année 2019 pour l'occupation des 16 jeunes (pour les communes de 20000 à 29 999 habitants, c'est le nombre de jeunes étudiants à engager pour être dans les conditions de subvention).

La Commune occupe également, depuis cette année, des étudiants durant juillet et août 2019 afin de renforcer les services des travaux, du patrimoine et de l'environnement.

Pour finir, le Service de l'Instruction Publique fait appel à du personnel « moniteur » (l'article 17 dispense du paiement des cotisations sociales pour des travailleurs bien déterminés et dans des cas bien spécifiques) pour l'organisation de ses plaines de vacances (durant toutes les périodes de vacances scolaires). L'occupation sous ce statut n'est valable que pendant 25 jours ouvrables par agents et par an. Une fois ce quota épuisé, le personnel est engagé sous un autre statut en fonction de sa situation (employé – étudiant).

Commentaires

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement.

Obtenir des nombreuses grandes surfaces ansoises qu'elles offrent leurs invendus aux associations de redistribution alimentaire aux plus démunis et, au besoin, les y contraindre au travers des permis d'environnement.

Description

Après vérification des procédures au niveau juridique :

- inviter les établissements non concernés par l'entrée en vigueur des conditions sectorielles relatives aux invendus alimentaires puisque disposant d'un permis antérieur à signer une charte sur base du plan REGAL2.0
- imposer en condition complémentaire cette démarche aux établissements de classe 3.

Échéance

30/11/2024

Service

PCS, Service social

Constat

Le Gouvernement wallon a adopté le 15 mai 2014 (entré en vigueur le 4 juillet 2014), un arrêté qui énonce les conditions sectorielles d'exploitation applicables aux grandes surfaces de distribution dans le cadre d'un permis d'environnement de classe 2. Sont visés les magasins d'une surface totale supérieure à 2500 mètres carrés qui présentent à la vente une large gamme de produits tels que habillement, meubles, quincaillerie, cosmétique, jouets, appareils électro-ménagers, livres, denrées alimentaires, journaux (même si un type d'article est prédominant) et qui ne sont pas constitués de la juxtaposition de différents magasins spécialisés.

1° prévenir l'apparition d'invendus;

2° organiser la reprise des invendus alimentaires consommables par un organisme repreneur;

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 21 août 2019

3° assurer le stockage des invendus alimentaires consommables, dans des conditions visant à assurer le respect des normes en matière de sécurité alimentaire.

Les établissements de classe 3 ne sont pas concernés par cette condition sectorielle mais par contre la perception de la TVA est abandonnée pour les prélèvements effectués par les assujettis qui cèdent gratuitement des denrées alimentaires invendables aux banques alimentaires reconnues par l'autorité, en vue de leur distribution à titre gratuit exclusivement aux personnes nécessiteuses en Belgique (Décision TVA, n° E.T.124.417, dd. 31.07.2013).

Commentaires

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Description

Ouverture d'un point local UNIA à Ans où des personnes en souffrance face à une discrimination pourront être rencontrées par un travailleur social afin d'être informées sur leurs droits et être accompagnées dans la recherche d'une solution.

Toujours dans le cadre de la lutte contre les discriminations, des séances d'information et des conférences pourront être organisées sur le territoire communal à destination des travailleurs ou du grand public, en fonction des besoins rencontrés.

Enfin, dans l'aménagement du nouveau dépôt communal, les infrastructures (sanitaires, vestiaires) seront développées pour les deux genres.

Échéance

30/11/2024

Service

Egalité des chances, Secrétariat / Coordination générale, Police, Planification d'urgence, Etablissement dangereux, Bien-être animal, Aménagement du territoire, Citoyenneté, Median, Groupements patriotiques, Population / Etat civil, Information Presse, Grands événements, Finances, Environnement / Qualité de la vie, Développement durable, Agents Constatateurs, Energie, Gardiens de la paix, Patrimoine, Travaux, Instruction publique, Crèche, Seniors, Sport, Infrastructures sportives, Régie, Culture, Nouvelles technologies, Personnel, Informatique, Agriculture, Ruralité, Logement, Urbanisme, Affaires économiques, ADL, Jeunesse, Emploi, Relations avec les quartiers, Circuits courts, Santé, Service social, PCS, Personnes à mobilité réduite

Commentaires

La société actuelle présente trop d'inégalités. Nous voulons inclure tout le monde dans notre projet de société.

Organisation d'une permanence « égalité des chances » tous les premiers vendredis du mois dans un bureau du Plan de cohésion sociale, rue G. Truffaut n°35 à 4432, Alleur.

Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap par l'aménagement des espaces et bâtiments publics

Description

Un projet d'aménagement de l'accueil de l'administration est à l'étude. La création d'un sas est envisagée afin d'en faciliter l'accès.

Échéance

30/11/2024

Service

Personnes à mobilité réduite, Aménagement du territoire, Patrimoine, Travaux

Constat

Avec plus de 2000 personnes reconnues en situation de handicap (Source SPF Direction Générale des personnes handicapées), soit près de 8% de sa population, la Commune d'Ans entend poursuivre et

intensifier leur travail d'intégration. Parmi les facteurs de celle-ci, l'aménagement des espaces et bâtiments publics est un des axes prioritaires.

Commentaires

La société actuelle présente trop d'inégalités. Nous voulons inclure tout le monde dans notre projet de société.

En 2003, la Commune d'Ans recevait le label « Commune à bras ouverts » pour son accueil des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Un subside lui permettait de créer au service population un espace confidentiel fermé où s'asseoir face au guichetier pour effectuer ses démarches administratives.

Nos anciens bâtiments publics font l'objet d'adaptation continues (rampe d'accès à la bibliothèque Arsène Soreil et devant plusieurs écoles communales, toilettes adaptées, cabine photo permettant l'accès en chaise, chaise roulante à disposition dans le bâtiment communal, places de stationnement réservées devant nos édifices, nos parcs et cimetières ...) tandis que les plus récents sont directement équipés (appareil de mise à l'eau et douches élargies à la nouvelle piscine, ascenseurs au Tennis Club, à la nouvelle école communale du Tilleul, ...). Nous veillons également à rendre nos infrastructures accessibles en cas d'évènements ponctuels comme les élections (en créant des bureaux accessibles en chaise et dédiant un isoloir adapté par bureau de vote).

Le bien-être animal

Responsable mandataire

1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS, Bourgmestre

Responsable administratif

Bien-être animal

Service gestionnaire

Bien-être animal, Aménagement du territoire, Environnement / Qualité de la vie

Commentaires

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal.

Création d'un parc canin

Description

L'objectif est d'étudier la création d'un espace canin clôturé avec une barrière disposant éventuellement de quelques aménagements comme d'une poubelle, d'un distributeur de sachets ramasse-crottes, d'une charte de bonne utilisation des lieux, de quelques dispositifs "d'agility",

Échéance

30/11/2024

Service

Bien-être animal, Aménagement du territoire

Constat

La commune d'Ans comporte une zone d'habitat relativement dense et de l'habitat vertical. Les propriétaires de chiens occupant ces espaces ont finalement peu de possibilité de laisser s'ébattre leurs chiens en toute liberté et rencontrer des congénères. Le règlement de police oblige les propriétaires à tenir les animaux en laisse. Certains chiens plus sportifs ont besoin de se dépenser. Des animaux équilibrés psychologiquement feront l'objet de moins d'abandons. De nombreux citoyens réclament donc la création d'un espace canin.

Interdire les cirques avec animaux sauvages

Description

Tout manquement à l'une de ces législations pourra faire l'objet d'un arrêté du bourgmestre interdisant le cirque sur le territoire communal. Les animaux feront l'objet d'une visite par les services du bien-être animal et / ou de la SRPA en cas de doute.

Échéance

30/11/2024

Service

Secrétariat / Coordination générale, Bien-être animal

Constat

La législation au niveau des cirques a désormais évolué : un arrêté royal du 2/09/2005 relatif au bien-être des animaux utilisés dans les cirques et les expositions itinérantes fixe les normes suivantes :

- Le responsable du cirque ou de l'exposition itinérante doit s'assurer que du personnel compétent et en nombre suffisant soit affecté aux soins des animaux et à l'entretien des logements pour animaux.
- Les animaux doivent être contrôlés au moins une fois par jour. Si les animaux ne paraissent pas en bonne santé ou présentent d'autres signes indiquant une diminution de leur bien-être, des mesures doivent être immédiatement mises en œuvre pour en déterminer la cause et y remédier. Au besoin, il doit être fait appel à un vétérinaire. Une liste positive des mammifères pouvant être détenus dans les cirques et les expositions itinérantes a été fixée par un arrêté du 24 juillet 2018 et exclut les animaux exotiques.

Commentaires

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal.

Garantir le bien-être des animaux

Description

Réaliser des :

- actions incitatives : comme soutenir les propriétaires mis devant le fait de l'obligation de stérilisation par une prime à la stérilisation et l'identification des chats
- actions de communication auprès du public (informer de l'obligation d'obtenir un permis pour certaines espèces exotiques ou de la nécessité d'obtenir un agrément pour l'élevage)
- intervenir quand des animaux sont signalés abandonnés, maltraités ou en surnombre par un constat de la police et de la SRPA dans un premier temps voire des services du bien-être animal
- proposer régulièrement des campagnes de stérilisation des chats errants
- intervenir pour supprimer ou minimiser les nuisances liées aux feux d'artifice
- empêcher que les plastiques à usage unique se retrouvent dans l'environnement et limiter l'usage des plastiques à usage unique
- éviter de distribuer de la mort-aux-rats aux citoyens susceptibles de l'utiliser en extérieur.

Échéance

30/11/2024

Service

Bien-être animal, Environnement / Qualité de la vie, Secrétariat / Coordination générale

Constat

Le code wallon du bien-être animal a été adopté en date du 3 octobre 2018 et définit tout un ensemble de règles en matière de détention, de commerce, de transport, d'abattage d'animaux. Il vise aussi bien les animaux domestiques, que les animaux exotiques, les animaux de rente et de laboratoire. Toute une série de démarches y sont décrites aussi bien en matière d'agrément.

Commentaires

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal.

Aménager les espaces semi-naturels accueillant des animaux

Description

- s'assurer des conditions de détention des animaux, leur assurer un suivi vétérinaire en cas de problème (avec le CREAVES)

- prévoir une personne en charge de la surveillance des lieux abritant des animaux dans le cadre d'autres tâches
- prendre des mesures pour supprimer les gobelets à usage unique dans les parcs et prendre toutes les mesures pour supprimer les déchets jetés dans le lagunage de manière générale.
- des nichoirs à oiseaux pourront être installés et les périodes d'élagage et d'abattage seront adaptées pour éviter de déranger lesdits oiseaux pendant la période de reproduction
- des dispositions seront prises pour l'aménagement d'abris à hérissons, d'abris à chauve-souris, de tours à hirondelles

Échéance

30/11/2024

Service

Environnement / Qualité de la vie, Bien-être animal

Constat

Le parc d'Alleur abrite un lagunage accueillant des poissons et des canards, un rucher est maintenant installé à Waroux et des ruches en d'autres endroits, des endroits de nourrissage des chats errants, il est important de donner les meilleures conditions de vie à ces animaux. Il existe bien d'autres possibilités en aidant les animaux sauvages par des abris, la réalisation de passages ou d'écrans au niveau des routes.

Commentaires

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal.

Le développement personnel par l'instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain)

Commentaire

La commune dispose d'une crèche communale efficace. Nous entendons soutenir toute nouvelle initiative visant à renforcer l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.

La petite enfance

Description

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Crèche

Service gestionnaire

Crèche, Développement durable, Travaux

Constat

L'alimentation saine et durable est un sujet qui intéresse de plus en plus la population, a fortiori quand il s'agit de l'alimentation de ses propres enfants. En tant que pouvoir public, la Commune doit tendre vers la fourniture de l'alimentation la plus saine possible aux enfants dont on lui confie la charge.

Commentaires

La commune dispose d'une crèche communale efficace. Nous entendons soutenir toute nouvelle initiative visant à renforcer l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.

Réalisation des aménagements au bâtiment de la crèche

Description

Un appel à projet a été retenu pour réaliser une passerelle vers la nature pour les tout-petits de la crèche communale : ce projet comporte une passerelle en bois vers l'espace vert clôturé situé en façade avant de la crèche. Cet espace sera planté et aménagé de manière à ce que les enfants initient les premiers contacts avec le monde végétal. Le parc quant à lui se verra complété en matière didactique pour aider les puéricultrices et les enseignantes à partager tout ce potentiel avec les enfants.

Par ailleurs, les travaux suivants seront réalisés:

- Des travaux visant la réfection des toitures ;
- Des travaux pour recouvrir la toiture-terrasse (toiture-terrasse pour le local se situant en dessous, sur laquelle il est possible de se promener) par un volume fermé car il y a des fuites et que le volume fermé permettrait de pallier l'absence de relevés d'étanchéité qui sont impossibles à réaliser ;
- Des travaux pour créer un espace existant en un espace dédié aux bébés.

Échéance

31/12/2022

Service

Crèche, Développement durable, Travaux

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	1 360 000,0
Ville	2019	12 850,0
Wallonie	2019	15 000,0

Commentaires budget

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 21 août 2019

Aménagement espace accueil à l'étage et volet local poubelles (136.000 € Ans) - 84405/724-60 - 20180053

Aménagement d'un espace et d'une passerelle au rez-de-chaussée (12850 € Ans + 15.000 € RW prime-vert) - 84406/724-60 - 20180054

Constat

L'ONE a imposé une nouvelle organisation des groupes d'enfants au sein de la crèche communale qui contraindra ceux-ci à rester dans le même local pendant toute la durée de leur prise en charge, soit pendant 2.5 à 3 ans. Un des locaux, situé à l'avant de la crèche, ne dispose d'aucun espace extérieur. Par ailleurs, des démarches de découverte de la nature et du végétal sont souhaitées par l'ONE; cette crèche étant située dans un parc arboré. A cet effet un petit potager dans des bacs en bois a été aménagé dans un espace grillagé jouxtant la crèche. Par ailleurs la crèche se retrouve avec une quantité importante de déchets organiques stockés à vue du fait de la présence d'une cuisine. Un système de compostage a été fabriqué sur place par l'équipe des guides composteurs ansois. Des petites plantations fruitières ont été réalisées dans le parc et chacun peut se servir. Un hôtel à insectes a également été installé. Ces démarches vont dans le sens d'un certain retour à la nature et a un rôle d'exemplarité pour les acteurs de demain. Par ailleurs, des problèmes d'infiltration d'eau au niveau de la toiture et de la terrasse de l'étage ont été constatés.

Tendre vers une alimentation tout bio à la crèche

Description

Le marché public relatif à l'acquisition de denrées alimentaires (notamment pour la confection des repas de la crèche communale) comprend l'acquisition de produits biologiques et non biologiques pour chaque sorte de denrées (fruits, fruits biologiques, légumes, légumes biologiques, féculents, féculents biologiques, épicerie sucrée, épicerie sucrée biologique, épicerie salée, épicerie salée biologique, viande, viande biologique charcuterie, charcuterie biologique, poissons, poissons MSC, pains, pains biologiques). Ce marché étant conclu pour quatre ans, cela laissera, à la crèche communale, une certaine latitude pour pouvoir, à son rythme et selon ses besoins, effectuer la transition vers l'utilisation de produits uniquement biologiques.

Échéance

30/11/2024

Service

Crèche, Développement durable

L'instruction

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Instruction publique

Service gestionnaire

Instruction publique, Régie

Commentaires

Le rôle de la société est de donner aux enfants les clés qui leur permettront plus tard de gérer leur vie et la société. La commune a déjà mis en place de nombreux projets visant à offrir un large choix d'écoles et d'orientations.

Maintien de l'école des devoirs et du soutien stratégique différencié

Description

Le nouveau programme CLE propose de continuer à renforcer l'aide apportée pour la réalisation des devoirs.

Un soutien différencié est aussi apporté aux enfants qui en ont besoin. Plus spécifique que l'aide aux devoirs, il est destiné aux enfants en difficulté et donné par un enseignant : c'est le soutien stratégique. L'école de devoirs permet, dans certaines écoles, un suivi encore plus individualisé.

Par ailleurs, des séances de rattrapage scolaire viendront compléter ces moments « devoirs », durant les périodes de vacances scolaires, au mois d'août, dans un cadre spécifique, afin d'aider les enfants en difficultés à résorber leurs lacunes grâce à l'aide d'un personnel spécialisé.

N.B. : La réalisation des devoirs n'est pas obligatoire. Elle est négociée avec les parents et les enfants.

Échéance

30/11/2024

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Service

Instruction publique, Bourgmestre

Constat

La réalisation des devoirs reste une préoccupation importante des parents (et une demande explicite de leur part).

Commentaires

Maintien de l'école des devoirs par le biais du service de l'Instruction publique et mise en place du soutien stratégique différencié par le conseiller spécial enseignement.

Renforcement de la dynamique en matière d'échanges scolaires

Description

Promouvoir les voyages scolaires dont ceux dans le périgord.

Échéance

30/11/2024

Service

Instruction publique

Constat

La Commune d'Ans est jumelée avec six villages français (Badefols d'Ans, La Boissière d'Ans, Chourgnac d'Ans, Granges d'Ans, Sainte-Eulalie d'Ans et Saint-Pantaly d'Ans) qui forment le Pays d'Ans dans le Périgord en France.

Afin d'expliquer aux élèves en quoi consiste le jumelage, deux voyages ont été organisés :

- Classe de théâtre à Hautefort pour les élèves de 4ème année primaire de l'école Fernand Meukens 14 au 18 mai 2018.
- Classe de théâtre à Tammies pour les élèves de 3ème et 4ème année primaire du 19 au 24 mai 2019.

Augmentation de la capacité d'accueil dans le réseau scolaire ansois.

Échéance

30/11/2024

Service

Instruction publique, Travaux

Constat

La population à Ans augmente.

Ce phénomène va plus que probablement continuer à se développer, notamment eu égard aux projets immobiliers sur Ans.

Il est donc nécessaire d'adapter l'offre scolaire pour les nouveaux habitants.

Commentaires

Le collège communal prend connaissance en date du 06.12.17 de l'appel à projets pour la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique annoncé par la circulaire n°

6455 du 30/11/2017 et des besoins, en termes de places, de l'école communale Pierre Perret 1. Il décide d'introduire une demande en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de locaux existants sis rue des Ecoles, 7 à 4430 Ans.

En date du 14.03.18, il approuve l'appel à projets réalisé en collaboration avec Monsieur Benoît VONECHE, Résidence Floréal, 9 à 4300 Wareme pour la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique via la réalisation de travaux d'aménagement de locaux existants sis rue des Ecoles, 7 à 4430 Ans.

Après avoir obtenu l'accord des subventions, la suite du dossier sera géré par le service de l'aménagement du territoire.

Création de 50 places supplémentaires pour septembre 2021.

En 2019, une demande similaire a été introduite pour l'école Henri Lonay mais n'a malheureusement pas été retenue.

Le service de l'Instruction publique restera attentif quant aux diverses informations liées aux appels à projets.

Mise en place de la gratuité de l'accès à la piscine communale aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires ansois du fondamental dans le cadre leurs activités scolaires.

Description

Il y a lieu de passer une convention entre les Pouvoirs Organisateur et la commune pour assurer la gratuité du droit d'entrée à la piscine communale, dans le cadre scolaire, pour l'ensemble des élèves des écoles fondamentales fréquentant l'enseignement communal ansois. Ainsi la suppression du droit d'entrée à la piscine, dans le cadre scolaire, pour l'ensemble des élèves des écoles fondamentales fréquentant l'enseignement ansois tous réseaux confondus, permettra aux élèves d'accéder sans entrave à l'apprentissage de la nage.

Échéance

31/12/2019

Service

Information Presse, Régie

Constat

Pour beaucoup de parents, apprendre aux enfants à nager est une mission qui revient à l'école, tout comme celle d'apprendre à lire ou à écrire. Le cours d'éducation physique fait en effet partie de la formation commune obligatoire dans l'enseignement primaire.

Par le biais d'une circulaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles précise que des cours de natation sont normalement régulièrement donnés et fixe des objectifs : « Au terme de la 6e primaire, les élèves doivent être capables de flotter, de se propulser et de nager. Cet apprentissage est assuré par un maître spécial d'éducation physique ».

Dans les faits, malheureusement, ces cours de natation sont souvent supprimés. A Ans, ce n'est pas le cas car la commune dispose d'une piscine communale. Toutefois, parmi les nombreux freins à l'apprentissage, le frein financier n'est pas des moindres pour certaines familles.

Le sport pour tous

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Sport, Régie, Infrastructures sportives

Service gestionnaire

Sport, Régie, Infrastructures sportives

Commentaires

Le sport, c'est le dépassement de soi. Il représente donc un facteur de progrès individuel.

Ans n'a rien à envier aux autres communes. Les infrastructures sportives sont développées : piscine, halls omnisports, terrains extérieurs...

La volonté est d'offrir à chacune et chacun la possibilité de choisir parmi un grand nombre de sports et pouvoir les pratiquer sur le territoire de la commune.

Soutien de l'action des clubs sportifs

Description

Par :

- Leur promotion.
- Des tarifs de location très bas.
- Des subsides ponctuels
- Des subsides annuels
- L'aide à l'achat de matériel et/ou d'équipements sports

Échéance

30/11/2024

Service

Sport, Régie

Amélioration des infrastructures sportives existantes et construction de nouvelles infrastructures

Description

- Investissements continus pour le maintien et l'amélioration des installations existantes (éclairage, chaufferies)
- Projet de terrains de Padel au Complexe François Heine
- Projet de terrain synthétique à la Plaine Gilles Magnée
- Abords piscine d'Ans

Échéance

30/11/2024

Service

Sport, Infrastructures sportives, Régie

Maintien de la promotion du système des chèques sport

Description

Maintien du système pour les juniors (-12 ans) et les seniors (+65 ans) pour permettre aussi aux personnes ayant moins de moyens de pratiquer un sport, vecteur de bien-être.

Probable augmentation du budget y alloué.

Échéance

30/11/2024

Service

Sport, Régie

Développement des initiations aux sports tant pour les enfants que pour les seniors.

Description

- Les initiations seniors : collaboration avec l'Académie Provinciale des sports seniors + développement et maintien de certaines activités tout au long de l'année (plutôt que durant un temps limité).
- Les initiations juniors : (re)-mise en place d'initiation à différents sports durant les temps de midi pour les écoles + collaboration avec l'Académie Provinciale des sports juniors
- Initiations ponctuelles à de nouveaux sports (Padel)

Échéance

30/11/2024

Service

Sport, Régie

La culture

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Culture

Service gestionnaire

Culture

Constat

Renaud Donnedieu De Vabres disait que la « culture est un antidote à la violence, car elle nous invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance, en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures ».

Il est donc primordial qu'une commune comme Ans consolide les conditions propices à l'expression culturelle et à la découverte de celle-ci.

Soutien aux artistes ansois.

Description

L'objectif commun de l'Echevinat de la Culture et du Centre culturel d'Ans est de mieux coordonner leurs actions à destination des artistes ansois. La réflexion doit être entamée.

Échéance

30/11/2024

Service

Culture

Constat

Différentes actions sont organisées, pour promouvoir les artistes ansois, par l'Echevinat de la Culture : exposition commune des artistes et artisans d'art ansois, au château de Waroux (biennale) ; opération "Les Artistes ansois vous ouvrent leurs portes" (biennale) - expositions personnelles à la bibliothèque Arsène Soreil - exposition d'artistes confirmés au château de Waroux (Guy Soomers).

Le Centre Culturel d'Ans, de son côté, organise des expositions d'artistes avec initiation à leur art.

Accueil de nouvelles expositions et événements culturels.

Description

Il s'agit de poursuivre la politique culturelle qui est menée, avec une attention particulière pour les expositions et les spectacles "tout public", s'adressant au plus grand nombre (contacts en cours).

Échéance

30/11/2024

Service

Culture

Constat

Expositions : depuis 12 ans, des expositions sont mises sur pied au château de Waroux, avec la collaboration de différents intervenants.

Événements culturels : des événements culturels de toutes natures sont organisés par l'Echevinat de la Culture et par le Centre culturel, sur le territoire communal.

Amélioration de l'information culturelle et faire des Ansois, les ambassadeurs culturels de la commune

Description

Avec une entrée payante, le citoyen ansois pourrait faire autant de visites d'une exposition qu'il le souhaite.

Il s'agit de mettre en place la procédure, voire également de l'étendre au Fort de Loncin.

Service

Culture

Constat

Le citoyen ansois qui a fait une visite payante d'une exposition et qui revient une seconde fois, le fait souvent pour accompagner des connaissances n'ayant pas encore vu ladite exposition. Il agit ainsi comme un ambassadeur de la Commune.

Rendre la Culture accessible à tous

Description

La volonté est de multiplier les adhésions à l'asbl Article 27 (pour les bibliothèques ou pour certains spectacles par exemple)

Indépendamment des contacts seront poursuivis avec l'ORW pour proposer aux Ansois des places pour l'Opéra à prix réduit (Opération "Ans-emble à l'Opéra déjà menée auparavant)

Échéance

30/11/2024

Service

Culture

Constat

Le Château de Waroux et le Centre Culturel d'Ans adhèrent à l'asbl "Article 27". Moyennant une entrée à 1,25 €, les expositions ou les spectacles propres à ces deux institutions sont accessibles aux personnes qui fréquentent une structure sociale de lutte contre la pauvreté et ses composantes.

D'autre part, via son adhésion à la SREAW, la Commune d'Ans propose aux Ansois des entrées gratuites aux spectacles du Trianon. Elles remportent un franc succès

Renforcement de l'identité culturelle de la commune.

Description

Certains éléments constitutifs de notre patrimoine ou de notre histoire contribuent au renforcement de l'identité culturelle (ex : le passé minier et Hubert Goffin - la source de la Légia).

Échéance

30/11/2024

Service

Culture

Constat

Des actions sont régulièrement menées pour mettre en avant notre histoire locale (remplacement des plaques de rue au nom de personnages). La Légia, qui a forgé l'histoire d'Ans, fait déjà l'objet de livres et d'une promenade. Elle sera mise en exergue à travers "Le mur de l'eau".

Commentaires

"Le Mur de l'Eau " est une structure en verre qui sera installée Place Brignoul et évoquera le rôle de la Légia dans notre histoire.

Développement et mise en oeuvre d'un Plan de développement de la Lecture

Description

L'idée est de poursuivre une véritable politique d'éducation permanente via le Réseau Ansois de Lecture Publique avec notamment pour objectifs la mise en relation du livre et de l'enfant dès le plus jeune âge et le renforcement du lien social.

Échéance

31/12/2022

Service

Culture

Constat

Le premier Plan de développement de la Lecture (PDL) 2013-2019 a permis au Réseau Ansois de Lecture Publique d'être reconnu en catégorie 2 et de bénéficier d'un subside annuel de 114.000 € de la Fédération W/B.

Commentaires

Le nouveau PDL 2021-2025 doit être déposé pour le 31 janvier 2020.

En cours d'élaboration, il s'articule autour de 3 objectifs prioritaires :

- 1) Mise en relation du livre et de l'enfant, dès le plus jeune âge : via les collaborations avec la crèche, les écoles maternelles, primaires et, ponctuellement, secondaires.
- 2) Faire de la bibliothèque un vecteur de renforcement du lien social et un élément essentiel dans le maillage socio culturel ansois : via les collaborations avec le PCS, le Centre culturel d'Ans, l'Echevinat de la Culture, la Ludothèque et La Boussole notamment.
- 3) Envisager la bibliothèque comme "3ème lieu" dédié à la vie sociale : la bibliothèque est un espace où les individus peuvent se rencontrer, échanger au travers d'actions diversifiées comme le Cercle de Lecture, les rencontres "Lectures Plurielles", les expos et animations....

La sécurité, garante de la vie en société

Commentaire

La vie en société implique le respect, par chacune et chacun, des règles communes. Le non-respect de ces règles crée une insécurité que nous ne souhaitons pas.

Infrastructures

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Police

Service gestionnaire

Police

Le retour d'un bureau de Police administrative à l'administration communale

Description

Le retour d'un bureau de police administrative au sein des bureaux de l'administration communale sera étudié de sorte que toutes les conditions de sécurité permettant d'atteindre l'objectif soient rencontrées.

Échéance

31/12/2021

Service

Police, Patrimoine

Constat

La Zone de Police ANS/SAINT-NICOLAS a vu le jour à l'issue de la réforme des polices en 2001. Elle couvre le territoire des communes de ANS (Ans, Alleur, Loncin, Xhendremael) et de SAINT-NICOLAS (Saint-Nicolas, Tilleur, Montegnée).

A Ans ses bureaux sont installés rue H. Delvaux.

Afin de renforcer le service au citoyen, il paraît utile d'assurer une permanence au sein de l'administration communale de sorte que certaines démarches telles la déclaration de perte ou de vol de documents d'identité ne nécessitent pas de double déplacement aux citoyens et qu'ainsi les procédures soient allégées.

Construction et mise en service du nouvel hôtel de police

Description

Faire procéder à la construction et à la mise en service du nouvel hôtel de police.

Échéance

31/12/2023

Service

Police

Constat

Partant du constat que les locaux de la zone de police sont vétustes, la zone de police a sollicité un subside auprès du Gouvernement wallon lequel a, par décision du 24 avril 2008, octroyé un subside de 2.100.000,00 € en vue de la construction d'un nouvel hôtel de police.

Le Collège de police a attribué le marché de travaux pour la construction du bâtiment et pour l'aménagement de ses abords.

Commentaires

Lot 1 : Construction de d'hôtel de Police : 7.931.874,59 € ;

Lot 2 : Aménagement des abords : 958.514,31 €.

Mettre en œuvre un réseau de caméras aux endroits sensibles

Description

Le système de vidéosurveillance, notamment mobile, installé sera complété afin de faciliter le travail d'enquête des agents et mieux lutter contre ces comportements inciviques.

Échéance

31/12/2022

Service

Police

Constat

Le vandalisme et les dépôts clandestins notamment au pied des bulles à verre, à textile et à certains endroits isolés constituent une agression constante à notre cadre de vie et portent atteinte à notre environnement.

Ils sont d'autant plus désespérants que les agents rencontrent de sérieuses difficultés à faire aboutir leurs enquêtes faute de pouvoir identifier les contrevenants.

Actions sur le terrain

Échéance

30/11/2024

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Police

Service gestionnaire

Police

Consacrer l'essentiel des unités opérationnelles à la police de proximité, et multiplier les patrouilles de nature à renforcer la sécurité des personnes et des biens

Description

L'idée est dès lors de consacrer l'essentiel des unités opérationnelles à la police de proximité.

Échéance

30/11/2024

Service

Police

Constat

Le regroupement des services au sein du nouvel Hôtel de police, dégagera du temps de travail au niveau de la zone de police.

Soutenir la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention

Description

Partant du constat que les habitants, commerçants d'un quartier sont les mieux placés, tant par leur implication personnelle que par leur connaissance pointue de celui-ci, nous envisageons la mise sur pied d'un partenariat local de prévention pour prévenir les faits délictueux (en particulier les vols et cambriolages) qui y sont commis.

Ce partenariat, qui est destiné à renforcer la sécurité et la qualité de vie dans le quartier, consiste en un accord de collaboration structuré entre citoyens, indépendants, entreprises et police qui se base sur la participation, la communication et la prévention.

Par le signalement rapide des faits et des comportements suspects, la diffusion des messages de prévention et grâce aux contacts tissés entre les citoyens membres du partenariat local de prévention, les inspecteurs de quartier et les autorités communales, une intervention efficace peut être mise en place en cas d'alerte.

Échéance

31/12/2021

Service

Police

Constat

En diminution continue depuis 2014, le nombre de vols dans les habitations ansoises a subi en 2018 une recrudescence de plus de 30%. Il en va de même pour les vols de voiture et ainsi que, dans une moindre mesure, pour les vols dans les véhicules. (Source : Tableau par zone de police - <http://www.stat.policefederale.be>). Par ailleurs, indépendamment des chiffres de criminalité, le sentiment d'insécurité peut également nuire à la qualité de vie de nos concitoyens.

Fixer par un règlement des horaires de fermeture des débits de boissons et autres établissements nocturnes

Description

L'objectif est de préserver la tranquillité des riverains et veiller à sa mise en oeuvre.

Échéance

30/09/2019

Service

Police

Élargir le champ d'application des sanctions administratives communales (SAC)

Description

L'objectif est de donner davantage d'effets aux règlements communaux de police en n'étant plus tributaire de la justice, notamment pour lutter contre le stationnement sauvage et autres incivilités.

Échéance

31/12/2020

Service

Secrétariat / Coordination générale, Police

Constat

La commune a adopté un règlement de police prévoyant des sanctions administratives le 30 septembre 2005. Ce règlement permet la poursuite de certaines contraventions et donc d'infractions mixtes. Ce règlement a été ponctuellement actualisé au cours des dernières années tandis que les formations habilitantes ont été suivies par le fonctionnaire sanctionnateur et les agents constatateurs. Toutefois certaines incivilités, notamment en matière de stationnement, ne peuvent actuellement être poursuivies par la commune tandis que le parquet n'est pas en mesure, bien que compétent, de le faire. La nouvelle loi sur les sanctions administratives autorise le Conseil communal à prévoir une amende administrative en matière d'arrêt et de stationnement dans ses règlements ou ordonnances de police. Il convient de mener à bien les négociations avec le parquet permettant d'arrêter les termes d'un protocole d'accord en vue de l'amélioration de la lutte contre certaines incivilités dont notamment celles relatives à l'arrêt et au stationnement.

Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens

Commentaire

L'objectif est que l'administration communale fonctionne avec efficacité et efficacie, réponde avec pertinence à l'attente des citoyennes et des citoyens et qu'elle offre au personnel communal un environnement de travail de qualité.

Mesures pour le personnel

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Personnel

Service gestionnaire

Personnel

Renforcement de la motivation du personnel par une dynamisation de la gestion des ressources humaines

Description

Une réflexion doit être menée, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de mener une politique dynamique et optimale en matière de ressources humaines.

Les points d'attentions portent sur le plan :

o du bien-être au travail

o de la fixation d'objectifs et la réalisation d'évaluations

o de la formation continuée

o de l'évolution de carrière

o de la qualité du cadre de travail.

Échéance

30/11/2024

Service

Personnel

Constat

A l'heure actuelle, plusieurs actions sont mises en œuvre afin d'engendrer une dynamique positive des ressources humaines, à savoir :

1) permettre aux agents de suivre des formations

2) permettre à l'agent – personnel ouvrier - de valider ses compétences afin de bénéficier d'un barème plus avantageux

3) évaluation d'une partie du personnel ouvrier

Infrastructures

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin, President CPAS

Responsable administratif

Patrimoine

Service gestionnaire

Patrimoine

Entretien et rénovation du bâtiment de l'administration communale

Description

Le projet est ainsi de rénover le sas d'entrée du bâtiment communal et de le munir de portes automatiques, d'une rampe d'accès, d'un toit couvert et d'un nouveau hall d'entrée.

Échéance

30/11/2024

Service

Patrimoine

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	70 000,0
Ville	2019	50 000,0

Commentaires budget

Remplacement des portes d'entrée : Art. 13728/724-60 - 20190012

Maintenance exceptionnelle : 137/724-60 - 20190010

Constat

La construction du bâtiment de l'administration communale remonte aux années 80.

Il est, dès lors, important de veiller à son entretien et à sa modernisation afin de permettre un cadre de travail agréable pour les employés mais également un accueil adapté et convivial des citoyennes et des citoyens.

Entretien et rénovation des bâtiments scolaires

Description

Il s'agit de poursuivre, progressivement, la rénovation des bâtiments scolaires communaux.

Dans cet objectif, différents travaux sont prévus dans diverses écoles communales :

Ecole Henri Lonay : rénovation du bâtiment situé au sein de l'école Henri Lonay afin de créer deux nouvelles classes (soit 50 places) et un bloc sanitaire ;

Ecole primaire d'Alleur : isolation de l'enveloppe de l'école primaire d'Alleur par l'extérieur, changement des châssis et analyse de la ventilation et surchauffe ;

Ecole de Xhendremael : mise en conformité et sécurité de l'électricité et de la détection incendie ;

Ecole Pierre Perret I : rénovation du bâtiment désaffecté situé rue des Ecoles n°7 à 4430 Ans (à côté de l'école Pierre Perret I) pour créer deux nouvelles classes maternelles (soit 50 places) ;

Ecole Pierre Perret II : remplacement de la chaufferie de l'école Pierre Perret II ainsi que la réfection de la cour de récréation par les services communaux.

Échéance

30/11/2024

Service

Patrimoine, Instruction publique

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	210 000,0
Wallonie	2019	50 000,0
Ville	2019	164 739,0
Fédération Wallonie-Bruxelles	2019	335 261,0
Ville	2019	128 000,0

Type de budget	Année	Montant
Wallonie	2019	15 000,0
Ville	2019	150 000,0
Ville	2019	80 000,0
Ville	2019	30 000,0
Ville	2019	90 000,0
Wallonie	2019	160 000,0
Ville	2019	340 000,0
Wallonie	2019	340 000,0

Commentaires budget

Chaufferies (210 000 € Ans + 50 000 € RW) : art. 13724/724-60 - 20170015

Bâtiment rue des Ecoles 7, création de deux classes (164 739 € Ans + 335 261 € FWB): art. 13731/724-60 - 20180022

Ecole Lonay (créer deux nouvelles classes et un bloc sanita - 128.000 € Ans + 15000 € RW) : art. 722/724-60 - 20190035

Sécurisation école Meukens (150.000 € Ans) : art. 72237/724-60 - 20190039

Ecole Pierre Perret (alarme, porte d'entrée et verrière - 80.000 € Ans) : art. 72238/724-60 - 20180045

Ecole Monfort (cour - 30.000 € Ans) : art. 72239/724-60 - 20190040

Ecole du Parc (remplacement des châssis 90.000 € Ans + 160.000 € RW) - art. 72240/724-60 - 20190041

Ecole d'Alleur (réfection de façade et construction d'un préau - 340.000 € Ans + 340.000 € RW) - 72241/72460 - 20190042

Constat

Les bâtiments scolaires, qui accueillent des enfants, doivent être entretenus et rénovés afin de leur permettre d'évoluer dans une atmosphère agréable.

Entretien et rénovation du bâtiment du Centre culturel

Échéance

30/11/2024

Service

Patrimoine

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	15 000,0

Commentaires budget

Remplacement porte d'entrée principale (15.000 €) : 762/724-60 - 20190043

Toiture: 13725/724-60 - 20170016

444.778,13 € pour re-isolation de la toiture du Centre culturel et renforcement de la charpente de la salle principale + nouveaux châssis pour le bureau situé à côté de la conciergerie

Entretien et rénovation des dépôts communaux

Description

La Commune souhaite optimiser l'espace de ce bâtiment afin d'y accueillir ses services techniques dont notamment :

L'atelier de menuiserie ;

Les véhicules communaux ;

L'atelier mécanique ;

L'entreposage de matériel et de sel de déneigement ;

Les archives communales ;

Échéance

30/11/2024

Service

Patrimoine

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Europe	2019	100 000,0

Commentaires budget

Art. 124/724-60 - 20190004

Constat

Partant du constat que le dépôt communal sis rue de Jemeppe devait être détruit dans le cadre du dossier de rénovation du cœur de Loncin et en vue de rassembler différents services techniques communaux dans un bâtiment approprié, l'administration communale a acquis un dépôt sis rue du Parc n°44 à 4432 Alleur. Ce bâtiment d'une contenance de +/- 7.000 m2 est réparti comme suit :

+/-568 m2 de bureaux ;

+/- 568 m2 de locaux techniques ;

+/ 5.864 m2 de dépôt.

Création, entretien et rénovation autres immeubles (bâtiments, voiries, trottoirs et autres)

Échéance

30/11/2024

Service

Patrimoine

Budget propre

Type de budget	Année	Montant
Ville	2019	130 000,0
Ville	2019	55 000,0
Ville	2019	90 000,0
Ville	2019	12 000,0
Ville	2019	50 000,0
Autres	2019	100 000,0

Commentaires budget

Réhabilitation Santi 130.000 € - art.13730/724-60 - 20190014

Cimetière Égalité (consolidation de l'entrée, sanitaires et béton maigre entre caveaux) 55.000 € - art. 878/725-60 - 20190051

Réfection monuments funéraires (90.000 € Ans) 87818/725-60 - 20190052

Création de deux aires de dispersion non engazonnées (12.000 € Ans) - 87820/725-60 - 20190054

Réparation murs et couvre-murs cimetières Alleur et Xhendremael (50.000 € Ans) - 87821/72560 - 20190055

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 21 août 2019

Placement de stèles mémorielles dans les aires de dispersion (45.000 € Ans) - 87822/72560 -20190056
Mise en oeuvre de charges d'urbanisme (100.000 € - à charge des porteurs de projet) - 930/731-60 -
20190063

Services aux citoyens

Responsable mandataire

Bourgmestre, 1er échevin, 2eme Echevin, 3eme Echevin, 4eme Echevin, 5eme Echevin,
President CPAS

Responsable administratif

Secrétariat / Coordination générale

Service gestionnaire

Secrétariat / Coordination générale, Urbanisme, Logement, Population / Etat civil

Procéder à l'élargissement des services de l'administration à domicile pour les personnes isolées et à mobilité réduite

Échéance

30/11/2024

Service

Population / Etat civil

Constat

Ans compte 1600 personnes de plus de 80 ans dont la moitié vit seule. Avec le vieillissement de la population et l'isolement que peuvent rencontrer certains concitoyens, l'administration communale se doit d'aller à leur rencontre pour leur offrir ses services.

Commentaires

Outre les démarches de plus en plus accessibles par voie informatique mais que les aînés utilisent peu (e-guichet, service de demande de documents en ligne, ...), l'administration communale, par le biais de son service social, offre déjà certains services à domicile pour personnes isolées et/ou à mobilité réduite : service de photos à domicile, commande de documents d'identité ou de certificats, commande d'étiquettes postales, démarches sociales diverses...

D'autres publics peuvent également nécessiter une aide ponctuelle. Ainsi, pour les familles de la crèche communale, une équipe de 2 Puéricultrices « S.O.S à domicile » assure la garde des enfants malades dans leur lieu de vie. Elles sont amenées à se rendre au domicile de ces enfants lorsque, pour une raison médicale, ils ne peuvent fréquenter la crèche. Dans ce cadre, le service S.O.S. à domicile présente également un caractère de prévention pour la collectivité.

Afin de toucher le plus grand nombre, nous envisageons d'étendre nos services à domicile et leur conférer une plus grande visibilité : médiatisation par le bulletin communal, identification par flochage de véhicule « service à domicile »...

Création d'un guichet unique « Logement » permettant, en un même lieu, d'accéder aux informations et d'effectuer les démarches administratives.

Description

Poursuite des activités.

Échéance

30/11/2024

Service

Logement

Constat

La cellule Logement de l'Administration communale est déjà en activité. Le rôle du conseiller en logement est de donner au citoyen toutes les informations utiles sur les aides et droits en matière de

logement et sur la nécessité d'obtenir un permis de location selon le type de logement. Il est également tenu de réaliser les enquêtes et le suivi des procédures relatives à la salubrité des logements.

Création d'un vade-mecum communal expliquant les différentes formalités urbanistiques à destination des citoyens

Description

L'objectif est de créer, à l'attention des citoyens et porteurs de projet(s) ayant un projet immobilier, un vade-mecum des démarches à accomplir et des procédures à suivre pour obtenir le permis d'urbanisme requis. L'attention des personnes intéressées sera attirée sur les permis d'implantation commerciale et d'environnement.

Cette publication sera éditée au format papier et sera disponible sur le site Internet communal avec des liens vers les dispositions légales et documents utiles et pertinents.

Échéance

31/12/2021

Service

Urbanisme

Constat

De plus, de nombreuses personnes ayant un projet immobilier n'ont aucune connaissance des parcours, démarches et procédures à accomplir pour l'obtention du permis éventuellement nécessaire.

Veiller au respect des délais dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme

Description

L'objectif est de respecter de manière stricte les délais stipulés dans la législation relative aux demandes de permis d'urbanisme.

Outre le renforcement du service, un des moyens à mettre en oeuvre pour aider les agents dans cette tâche est de passer par la numérisation des procédures et la traçabilité informatisée.

Échéance

30/11/2024

Service

Urbanisme

Constat

Sous la législation du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), les délais prévus dans le cadre des demandes de permis n'étaient pas de rigueur. Le Code du Développement Territorial (CoDT) a changé les choses et impose des délais stricts.